

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 16

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

« TRANSFORMER L'ÉCOLE OU LA SUPPRIMER ? »



CHÂTEAU DE VILLARS-LES-MOINES
du 16 au 21 juillet 1973

20^e SEMAINE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

Voir notre article p. 391



Courses d'écoles 1973

FRANCHES- MONTAGNES

VALLÉE DU DOUBS

Admirable parc naturel, entrecoupé par de vastes pâturages et de majestueux sapins, les Franches-Montagnes constituent le pays du tourisme pédestre par excellence. La vallée du Doubs offre un paysage très varié. Une promenade au bord de cette rivière est pleine d'enchantement. Cette magnifique région est idéale pour y effectuer des courses d'écoles.

En nous adressant le coupon ci-dessous, nous vous enverrons gratuitement notre nouvelle brochure «Programme d'excursions pour écoles 1973» ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA, 1, rue du Général-Voirol, 2710 TAVANNES. Tél. (032) 91 27 45.

_____ à détacher ici _____

Veuillez m'envoyer votre nouvelle brochure «Programme d'excursions pour écoles 1973» ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____

N° postal : _____ Lieu : _____ Rue : _____

A la suite de la démission du titulaire, la société chorale mixte « La Récréation » d'Yverdon met au concours le poste de

directeur

Faire offres, jusqu'au 19 mai 1973, au président de la société (tél. 024/2 55 85).

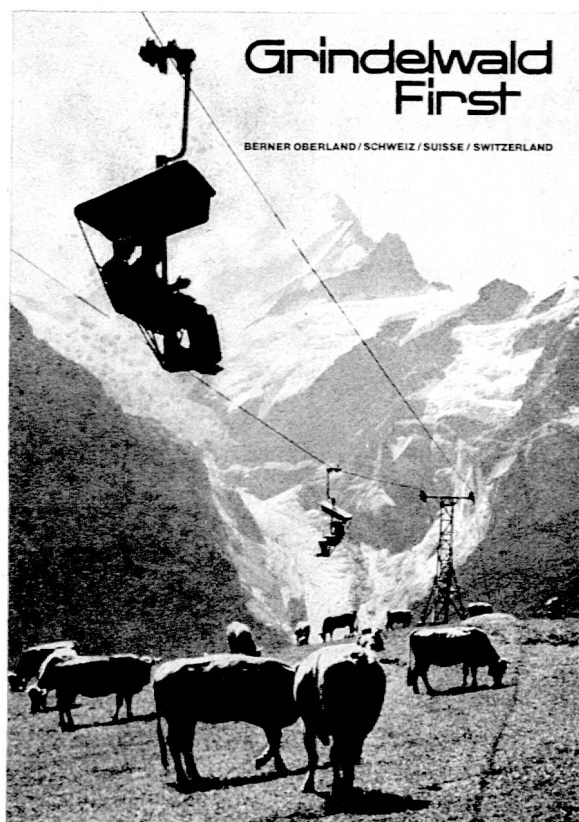


MOLÉSON-VILLAGE
en Gruyère
(1100 - 2000 m)

Le but de votre course d'école

Arrangement forfaitaire Fr. 7.50 jusqu'à 16 ans
Fr. 11.— en dessus de 16 ans

Renseignements : Centre touristique du Moléson,
tél. (029) 2 95 10.



COMITÉ CENTRAL

20 ^e Semaine pédagogique internationale	391
Le comité central SPR à l'IRDP	392
FORMACO	393
Ecoles suisses à l'étranger	394

VAUD

Cours de sténographie	396
Congrès : où parquer ?	396
Le CC félicite	396
AVEPS	397
Bibliothèque pour tous	397
Portes ouvertes	398
Expression dramatique	398
Tribune libre	398
Croix-Rouge suisse de la jeunesse	399

GENÈVE

Convocation	399
Rapport du comité central SPG	399
Postes à repourvoir au comité	403
Séance des délégations	403
Assemblée générale du 3 avril	404
Les enseignants et les centrales nucléaires	406
Résumé de la conférence de Henri Hartung	407

NEUCHÂTEL

Enquête sur le fonctionnement d'un système scolaire	408
Echo des sections	408
Tribune libre	409

JURA

Promotions et cérémonies de clôture	410
Ecole normale de Delémont	410
Archives SPJ	410
Centre de perfectionnement	410
Cours d'espéranto	410
SJMG	411

FRIBOURG

Une imposante assemblée	411
Section grérienne	413

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma	414
Société suisse des maîtres de dessin	415
Concours Unesco	415
Education permanente	416

ATTENTION

Vu l'abondance des matières, les articles de la chronique « La SPR une et diverse » seront publiés dans le prochain numéro du Bulletin.

Comité central

20^e SEMAINE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE

AU CHÂTEAU DE VILLARS-LES-MOINES (BERNE, SUISSE)

16 AU 21 JUILLET 1973

Thème : « Transformer l'école ou la supprimer ? »

Pour la quatrième fois, la Semaine pédagogique internationale aura lieu dans le cadre magnifique du Château de Villars-les-Moines (Münchenwiler), à quelques minutes de Morat.

Elle est organisée par la Société pédagogique de la Suisse romande sous le patronage de la Commission nationale pour l'Unesco et du Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction et avec l'appui des associations d'enseignants de Suisse.

Le professeur Georges Panchaud, titulaire de la chaire de pédagogie de l'Université de Lausanne, en assumera la direction.

Face aux réformes plus ou moins audacieuses qui sont en voie d'application dans de nombreux pays, se dresse un mouvement d'opinion tendant à remettre en question les bases mêmes de l'institution scolaire à laquelle on reproche sa fonction de reproduction, son caractère institutionnel, obligatoire et autoritaire.

D'où le thème choisi : « Transformer l'école ou la supprimer ? ».

Les conférenciers qui ont bien voulu nous accorder leur collaboration présenteront les diverses conceptions de l'éducation qui se font jour et souvent s'opposent aujourd'hui. Nous espérons ainsi permettre aux participants de voir dans quelle mesure l'école peut être tenue pour responsable des défauts de notre société, comment lui porter remède sans en arriver jusqu'à proposer la suppression de l'institution existante. Par quoi pourrait-on du reste la remplacer ?

Nous donnerons une place importante aux discussions en groupe et au débat général qui suivront les exposés.

Nous comptons sur la présence de nombreux éducateurs.

Jean-Jacques Maspéro, président SPR.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Programme

Lundi 16 juillet

0900 Ouverture officielle par un représentant des autorités du canton de Berne.

0930 M. Fernand OURY, instituteur, du « Groupe d'éducation thérapeutique », Paris

« L'École caserne fabrique les inadaptés. »

1600 M^{me} Jeanne HERSCH, professeur à l'Université de Genève

« L'École, lieu de rencontre de mémoire et d'invention. »

Mardi 17 juillet

0900 M. Etienne VERNE, directeur de la revue « Orientations », Paris

« Pourquoi Ivan Illich veut-il déscolariser la société ? »

1600 Le père Jacques VAN DEN BOSSCHE s.j. inspecteur des collèges des jésuites flamands, Gand

« L'École, institution périmée ou message d'espoir ? »

Mercredi 18 juillet

0900 M. Paul DELBASTY, instituteur, Buzet-sur-Baïse (France)

« L'Apport des méthodes Freinet au renouvellement de l'école. »

1600 « Apprendre à être », rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation dit « **Rapport Faure** », présentation par un représentant de l'UNESCO.
souper raclette.

Jeudi 19 juillet

0900 M. Fritz EGGER, président de la Commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demain et directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire à Lucerne

« **L'École suisse à la recherche d'une politique de l'éducation.** »

Après-midi Excursion : Estavayer-le-Lac et Payerne.

Vendredi 20 juillet

0900 M. Philippe PERRENOUD, du Service de la recherche sociologique de Genève

« **Le point de vue d'un sociologue de l'éducation.** »

1600 M. Alexandre CASELLA, secrétaire exécutif, Centre de documentation et de recherche sur l'Asie, Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

« **L'Éducation en Chine.** »

Samedi 21 juillet

0900 Table ronde animée par les participants à la Semaine pédagogique.
Synthèse des travaux.

Clôture du stage après le repas de midi.

REMARQUE

Les organisateurs prendront, dans la mesure du possible, des dispositions pour faciliter la compréhension des exposés aux participants qui ne parlent pas le français : les exposés seront suivis de discussions générales et en groupes. Les groupes seront constitués en tenant compte de la langue des participants.

Conditions d'inscription

Taxe d'inscription à la Semaine pédagogique, comprenant les conférences, le séjour au château, les repas et les excursions :

320 francs suisses.

Aucun accompagnant ne peut être logé au château.

Pour les participants qui ne voudraient pas loger au château, le prix comprenant

les conférences et les excursions est de **140 francs suisses.**

Ils feront eux-mêmes les démarches pour réserver leur logement.

Certains cantons accordent des subsides aux participants, qui voudront bien se renseigner auprès de leur direction cantonale de l'Instruction publique.

Les participants venant de l'étranger bénéficient d'une réduction de 60 francs suisses offerte par la Société pédagogique romande à l'occasion de la 20^e Semaine pédagogique internationale.

Le nombre des places étant limité, les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée.

DERNIER DÉLAI : 16 juin 1973.

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Semaine pédagogique internationale,
secrétariat général SPV,
chemin des Allinges 2,
CH - 1006 LAUSANNE.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, soussigné, participerai à la 20^e Semaine pédagogique internationale.

M^{me}

NOM : Mlle

M.

PRÉNOM :

ANNÉE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

ADRESSE PRÉCISE :

LOCALITÉ : (N° postal)

320 francs suisses : Logement au château, repas, conférences, excursions.

140 francs suisses : Conférences et excursions.

DATE :

SIGNATURE :

Prière d'écrire en lettres d'imprimerie et de biffer ce qui ne convient pas.
Merci !

Le comité central SPR reçu à l'IRDP

C'est à l'initiative de l'IRDP que cette rencontre a eu lieu à Neuchâtel le 21 mars dernier. Son but, procéder à un très large tour d'horizon, à un échange de vues. Comme le relève M. Samuel Roller dans son introduction, l'IRDP n'a qu'une raison d'être, celle de se mettre au service de l'école, donc des enseignants. Il se déclare donc très heureux qu'une telle rencontre ait pu s'organiser. Quant à Jean-Jacques Maspéro, qui préside cette séance, il tient à remercier l'institut de son accueil et reconnaît lui aussi la valeur d'une telle rencontre.

L'absence d'un ordre du jour formel nous a permis de traiter bon nombre de sujets ; nous nous contenterons ici de relever les principaux points traités tout en étant bien conscients que ce compte rendu ne saurait être exhaustif.

Présentation de l'IRDP

Les différentes sections de l'institut nous sont brièvement présentées par son directeur :

1. **Recherche :** responsable M. Jean Cardinet, deux collaborateurs scientifiques, une stagiaire, une secrétaire.
2. **Documentation :** responsable M. Jean Combes, deux documentalistes (à mi-temps), une stagiaire, une secrétaire (à mi-temps).
3. **Moyens d'enseignement :** responsable M. Adrien Perrot, une secrétaire.

Pour plus de détails sur ces trois services, le lecteur voudra bien se référer aux articles parus dans les numéros suivants de l'« Educateur » : 37/71, 39/71 et 31/72.

Les missions de l'IRDP et ses moyens financiers

Au niveau des missions, citons quel-

ques exemples qui illustrent la diversité des tâches de l'institut :

Recherche : évaluation des méthodes de lecture (canton de Neuchâtel), cours d'anglais pour débutants (écoles secondaires), préparation prochaine d'une évaluation des méthodes et moyens d'enseignement en mathématique sur le plan romand, étude à propos des différentes expériences faites sur la deuxième langue, réunion mensuelle des responsables cantonaux de la recherche pédagogique, conseils à propos de l'évaluation de certaines expériences locales tant au niveau primaire que secondaire, etc.

Documentation : cette section est à la disposition des autorités scolaires comme des enseignants. Ses services sont encore trop peu utilisés quoique le nombre des demandes de renseignements aille croissant. Rappelons qu'une « liste des acquisitions » de tous les ouvrages et articles importants enregistrés par ce service est à la disposition de qui en fera la deman-

de. Cette liste paraît tous les deux mois environ. On peut demander au Service des recherches particulières et obtenir en prêt les livres de la bibliothèque. En outre des renseignements périodiques paraissent dans notre journal. Ce sont en particulier des résumés d'ouvrage rédigés par des enseignants, membres de la SPR pour la plupart. Ils seront à l'avenir intensifiés.

Moyens d'enseignement : relevons d'emblée que cette section n'a vu le jour que très récemment. Son responsable, Adrien Perrot, s'est aussitôt vu accaparer par les problèmes de moyens d'enseignement qui découlent ou découleront de l'application des programmes de CIRCE I et II. Relevons que par son travail, cette section est directement en contact avec les enseignants, notamment au travers de CORMEP et de CORMES. N'oublions pas non plus que l'existence de manuels romands est un des moyens de faire passer la coordination romande dans les faits.

Pour mener à bien un tel volume de travail, l'IRDP a besoin de moyens financiers qui doivent être adaptés sans cesse à l'augmentation de la demande. M. Roller constate avec satisfaction que d'un budget de Fr. 250 000.— au départ, on en arrive pour 1973 à Fr. 750 000.—. Il en est reconnaissant aux Départements de l'instruction publique. Il faut toutefois constater que l'IRDP n'échappe pas à l'inflation d'une part et que d'autre part il doit faire face à une demande qui s'accroît de mois en mois. Par conséquent, il s'agira pour l'an prochain déjà d'imaginer de nouvelles sources de revenus.

On peut espérer qu'elles lui seront accordées en regard de l'indéniable utilité de son travail.

Expérimentation d'une méthode de lecture

Ce point va retenir assez longuement l'attention des participants à cette séance. En effet bon nombre de problèmes relatifs à la méthode de lecture préoccupent les enseignants romands dont voici les principaux :

- Pourquoi avoir choisi le canton de Neuchâtel pour une telle expérimentation ?
- Quels pourront être les résultats du travail de l'IRDP ?
- Ne risque-t-on pas de trahir l'esprit de CIRCE I en imposant une méthode ?
- Quel sera le sort des moyens d'enseignement dans ce domaine ?

Tour à tour MM. Roller et Cardinet répondent à ces différentes questions :

- Deux raisons ont prévalu pour le choix du canton de Neuchâtel pour y mener une première expérimentation : la méthode « S'exprimer-lire » s'y généralise peu à peu bien que bon nombre d'autres méthodes soient encore en application. De plus, ce canton se trouvait dépourvu d'un manuel officiel et unique de lecture.
- L'expérimentation de l'institut n'aboutira pas à la recommandation d'une seule méthode vu la diversité des paramètres à évaluer. En revanche et face à une série d'objectifs précis il sera possible de « classer » comparativement les avantages et inconvénients de chaque méthode considérée. De toute façon l'IRDP n'est pas un organe de décision. Il faut donc viser à la qualité. Ce qui sortira de cette expérimentation ne sera pas imposé mais permettra à chacun de construire petit à petit une méthode romande.
- Pour M. Roller, la crédibilité de la coordination ne passe pas forcément par l'unité des méthodes. Au contraire, elle doit permettre à la diversité de s'exprimer dans toutes ses qualités. La coordination implique donc les diversités mais elle impose à ces diversités d'être les meilleures. Par conséquent, on se doit de coordonner des qualités.
- Quant aux moyens d'enseignement, ils n'apparaîtront qu'à plus longue échéance et pour autant que ne subsistent pas 4 ou 5 méthodes fondamentalement différentes.

Les objectifs de l'école

Pour la SPR, les objectifs sont primordiaux. Elle n'en veut pour preuve que le thème de son prochain congrès « Où va l'école ». Elle se déclare également très déçue de la suite donnée au rapport du GROS. Quant à l'IRDP, il devrait pouvoir s'entourer d'un groupe permanent de réflexion sur les objectifs de l'école.

Collaboration SPR-IRDP dans les domaines de la recherche

Jean-Jacques Maspéro présente les groupes de recherche de la Commission éducation permanente. Il est relevé que l'IRDP peut constituer une source importante de documentation et de conseils pour de tels groupes. Aura-t-il toutefois le temps et les moyens nécessaires à cette collaboration ? Une décision des autorités pourrait s'avérer nécessaire en la matière.

Evaluation des programmes CIRCE

Si la SPR est favorable à une évaluation des programmes CIRCE, elle n'en relève pas moins certains dangers. Elle souhaite là aussi être consultée. Pour Adrien Perrot une première évaluation consiste à recueillir toutes les remarques des enseignants à propos des nouveaux manuels. C'est l'évaluation des praticiens, elle a l'avantage de ne rien coûter.

Participation des enseignants et décharges

La participation effective des enseignants à l'élaboration de l'école romande est une réalité. Elle est souhaitée et efficace. Elle sert l'école officielle. Par conséquent, les moyens de cette participation doivent être offerts aux membres du corps enseignant, notamment sous la forme de décharges.

Questions diverses

La fin de cette rencontre sera consacrée à différents points d'information réciproque tel que le sort qu'il pourrait être fait au Centre de formation continue du corps enseignant, le contact avec les universités dans le cadre des thèses définies lors du rapport de La Chaux-de-Fonds, le rôle des diverses commissions SPR, mixtes, officielles voire suisses.

Enfin, chacun s'accorde à reconnaître qu'une telle séance s'avère très utile.

JCB/FB

FORMACO

Assemblée des délégués

24 MARS 1973, BERNE

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'AD du 4.3.1972.
2. Transformation de la FORMACO en une fondation patronnée par la KOSLO.
3. Approbation des comptes 1972.
4. Cotisations 1973.
5. Admission de nouvelles organisations-membres.
6. Démissions et nouvelles élections au comité.
7. Divers.

Le point important de l'ordre du jour (transformation de la FORMACO en une fondation) provoque d'emblée une discussion nourrie et vigoureuse.

Le comité de FORMACO, après plusieurs entrevues et une étude poussée, est d'avis que cette association faitière doit prendre une forme nouvelle si elle désire réaliser les buts qu'elle s'est fixés. La solution la plus rationnelle semble bien être d'en faire une fondation placée sous l'égide de la KOSLO, seule admise comme représentante des associations d'enseignants par les autorités.

Lors des précédentes réunions des responsables de FORMACO et de KOSLO, cette proposition n'a pas rencontré d'opposition ouvertement formulée.

Ce n'est donc pas sans surprise que les délégués apprennent que la Société suisse de travail manuel et réforme scolaire demande la non-entrée en matière sur ce point, le comité central de cette association, réuni peu auparavant, estimant que le problème n'a pas été suffisamment approfondi et manifestant la crainte de voir le but essentiel de la FORMACO (construction de centres de formation) relégué à l'arrière-plan.

L'assemblée, prise un peu à froid, se divise en deux groupes d'opinions : ceux qui, craignant une réaction violente de la SSTMRS, pensent qu'il faudrait en effet surseoir à toute décision et reprendre contact avec les diverses associations-membres ; ceux qui estiment qu'il ne se sera pas possible de trouver une autre solution que celle présentée (si ce n'est de laisser mourir la FORMACO de sa belle mort) et proposent de trancher immédiatement.

Finalement, par 15 voix contre 7 et quelques abstentions, la proposition de retirer ce point de l'ordre du jour est acceptée et l'assemblée donne mandat au comité de reprendre l'étude du problème.

Les délégués SPR ont cru suivre la voix de la sagesse en votant le renvoi.

Il leur paraît peu diplomatique de prendre une décision de cette importance contre l'avis d'une association qui est la deuxième force numérique de la FORMACO.

La partie administrative est ensuite liquidée rapidement.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité (ils bouclent par un bénéfice d'exploitation de 19 616.20 francs) et la cotisation 1973 est fixée à 20 centimes par membre (sans changement).

Elections

Mlle Yolande Rial (SPR) remplaçant Mlle G. Bain, démissionnaire ;

M. Peter Senn (AGLB) ;

M. Roger Piguet (SSTMRS) ;

M. Leonhard Jost (SLV) ;

sont élus à l'unanimité membres du comité.

L'ensemble du comité est ensuite réélu pour une nouvelle période de trois ans de même que le président Ernest Braun.

Liste des membres du comité

Dr Braun Ernst (SHG), Zurich
Senn Peter (AGLB), Kloten
Walther Hanspeter (GSZ), Liebfeld
Wahlen Hermann (IMK), Burgdorf
Suter Edy (KSO), Oberwil

Kissling Rosmarie (SALV), Berne
Amstutz Renate (SKGV), Ipsach
Dr Jost Leonhard (SLV), Küttigen
Rychner Marcel (SLV), Berne
Liebi Agnes (SLiV), Berne
Amrein Anton (SVHS), Horw
Piguet Roger (SVHS), Meinier
John Jean (SPR), La Chaux-de-Fonds
Rial Yolande (SPR), Meyrin
Marfurt Hans (VSG), Lucerne
Merazzi Claude (VSG), Bienne

J. John.

Ecoles suisses à l'étranger

Les associations d'enseignants se sont de tout temps intéressées à la création, à la gestion et au développement des écoles suisses à l'étranger. Non pas bien sûr dès leur fondation, puisque certaines d'entre elles ont vu le jour en Italie, dans la première moitié du XIX^e siècle déjà, mais aussitôt qu'elles ont pris une certaine extension après la Deuxième Guerre mondiale.

Il s'agissait avant tout pour le Schweizerischer Lehrerverein et la Société pédagogique de la Suisse romande de défendre les intérêts des directeurs et enseignants suisses, face à leurs employeurs : les commissions ou comités ou conseils d'école qui disposent de droits très étendus et ne manifestent pas toujours la compréhension voulue face aux revendications justifiées de leurs administrés. Cette défense étant toutefois rendue bien difficile, voire aléatoire, vus les statuts auxquels sont soumis écoles et enseignants.

Afin de renforcer l'efficacité de leur action les associations ont accepté de participer au travail du « Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger ». Cet organisme, au statut peu défini, semi-officiel, semi-officieux, avait pour principale tâche de recruter, en Suisse, le personnel nécessaire. Il procédait aussi, dans la mesure du possible (Bogota ou Bangkok ne sont pas à la porte), à quelques « inspections » plus ou moins approfondies.

Après quelques années de collaboration, à la suite de critiques pourtant fondées de leurs représentants, le SLV aussi bien que la SPR ont été exclus du comité. Les deux sociétés d'enseignants ont alors créé une « Commission d'études pour les écoles suisses à l'étranger » qui travaille depuis lors parallèlement au comité d'aide et a pu rendre de grands services aux collègues désireux d'enseigner quelques années dans ces écoles (renseignements, étude des contrats, réintégration après leur séjour, etc.).

La situation de la plupart de ces établissements étant devenue très précaire, les autorités fédérales ont compris la nécessité de revoir tout le problème. Les délégués de la commission d'études (deux pour le SLV, un pour la SPR) ont ainsi pu présenter leurs propositions lors des nombreuses séances du groupe de travail créé par le Département fédéral de l'intérieur. Elles ont presque toujours rencontré l'adhésion des autres membres et on pourra se rendre compte, à la lecture du résumé publié ci-dessous, que le rapport de 104 pages élaboré par ce groupe de travail va être à l'origine d'innovations importantes.

Signalons encore que les délégués des associations d'enseignants se sont efforcés d'obtenir une plus grande démocratisation de ces écoles en préconisant une participation active des maîtres aux décisions des conseils d'école (jusqu'ici les enseignants n'avaient pas voix au chapitre), la possibilité pour les enfants de fréquenter ces écoles malgré une situation financière précaire, une surveillance accrue de la Confédération, enfin la création d'une commission ad hoc officielle et une plus grande sévérité pour la reconnaissance de nouvelles écoles.

J. John.

Rapport final (résumé)

En février 1970, le Département fédéral de l'intérieur avait chargé un groupe de travail de soumettre la situation des écoles suisses à l'étranger à un examen approfondi¹. Le rapport final de ce groupe

de travail vient d'être publié. Il donne, dans une première partie, un aperçu du développement et de la situation actuelle des écoles suisses à l'étranger. La deuxième partie résume les constatations que le groupe a pu faire en examinant leur situation actuelle. Le rapport comprend également une série de recommandations concernant l'aménagement futur des rap-

¹ La composition du groupe de travail est indiquée aux pages 3 et suite du rapport.

ports entre les écoles suisses à l'étranger et la Confédération et, dans une annexe, un projet de loi fédérale qui remplacerait l'arrêté fédéral du 3 mars 1964 concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger.

Il y a en ce moment 19 écoles suisses à l'étranger reconnues par le Conseil fédéral et bénéficiant de ce fait d'une aide fédérale. L'Italie en compte 8, l'Espagne 2 et l'Amérique latine 6. Les autres se trouvent au Ghana (Accra), en Thaïlande (Bangkok) et à Singapour. Durant l'année scolaire 1971-1972, elles comptaient au total 5294 élèves, dont 1681 Suisses, et 254 maîtres principaux (y compris les directeurs), dont 160 Suisses.

Les raisons qui sont à l'origine de la création des écoles suisses à l'étranger présentent une grande diversité. Le motif primordial fut cependant partout le souci d'assurer aux enfants suisses un enseignement conforme aux buts que la Suisse assigne à l'école. Aucune école suisse à l'étranger n'a été créée pour isoler nos compatriotes. Presque toutes les écoles ont accueilli depuis toujours des enfants d'autres nationalités, en particulier du pays de résidence. Elles sont toutes des institutions privées sans but lucratif et neutres du point de vue politique et confessionnel. La responsabilité en incombe partout à une association scolaire dont les membres appartiennent en règle générale dans leur totalité à la colonie suisse locale et prennent toutes les décisions importantes concernant l'école. La réglementation en vigueur subordonne l'octroi de subventions fédérales à la condition, entre autres, que les écoles dispensent un enseignement suffisant d'histoire et de géographie de la Suisse et veillent à enseigner au moins les éléments d'une de nos langues nationales. Les écoles comprennent les degrés primaire et secondaire et, dans la plupart des cas, également un jardin d'enfants. Certaines d'entre elles ont une section moyenne supérieure.

Les subventions annuelles ordinaires de la Confédération sont déterminées par le nombre des enseignants suisses (directeurs et maîtres principaux) et des élèves suisses. Les écoles qui ont à faire face à des difficultés particulières peuvent bénéficier de contributions supplémentaires à la couverture des frais d'exploitation courants. En outre, la Confédération accorde des subventions pour les constructions ainsi que pour les frais de voyage des enseignants, notamment des nouveaux maîtres. En principe, les maîtres sont assurés auprès de la Caisse fédérale d'assurance.

Depuis 1947, c'est-à-dire depuis l'adoption d'un arrêté fédéral donnant une solide base légale à l'aide de la Confédération, les écoles suisses à l'étranger ont pris

un essor remarquable. Au cours des 15 dernières années, le nombre des écoles reconnues a doublé et celui des élèves presque triplé. Ce développement réjouissant en soi s'accompagne cependant d'une aggravation constante de la situation financière des écoles, due principalement à une augmentation croissante des frais d'exploitation, auxquels les recettes ne permettent plus de faire face. Il y a lieu de mentionner en première ligne la forte hausse des salaires consécutive au renchérissement. D'autre part, le développement de certaines écoles a exigé des investissements considérables pour de nouvelles constructions ou des travaux d'agrandissement. En outre, les frais sont également élevés en ce qui concerne l'appareillage, qui représente une charge particulièrement sensible pour les écoles comprenant des classes moyennes. Si la Confédération a dû accroître constamment son aide, c'est parce que les moyens des associations scolaires sont limités et que les écolages, notamment, qui représentent la ressource principale outre les subventions fédérales, ne peuvent pas être augmentés à volonté. Il est aussi apparu que le système de subventionnement en vigueur ne correspondait plus à la situation actuelle des écoles qui, en tant que lieu de rencontre (« Begegnungsschulen »), comprennent de nombreux élèves et enseignants étrangers. Malgré l'adaptation répétée des taux des subventions ordinaires, la Confédération a dû recourir de plus en plus à des subsides extraordinaires. Depuis 1968, ceux-ci sont même plus importants que les subventions ordinaires.²

Le groupe de travail est de l'avis unanime que les écoles suisses à l'étranger revêtent une grande importance. Ces écoles permettent avant tout de dispenser aux enfants de nos compatriotes une formation conforme à la mentalité suisse. Elles constituent fréquemment l'un des centres de la vie de la colonie, contribuant ainsi à la cohésion des Suisses de l'étranger et à la consolidation de leurs liens avec la patrie. Elles facilitent aussi le recrutement de collaborateurs suisses pour les succursales d'entreprises suisses à l'étranger. Enfin, en tant que lieu de rencontre, elles peuvent renforcer dans une mesure appréciable la présence culturelle de la Suisse à l'étranger.

Si les écoles suisses à l'étranger doivent pouvoir continuer à remplir leur importante tâche, il est indispensable qu'elles disposent de moyens accrus. Il résulte des investigations du groupe de travail que seule une aide renforcée de la Confédération permettra d'améliorer réellement

et durablement leur situation financière. Mais pour assurer une utilisation judicieuse des subventions fédérales, il est indispensable, de l'avis du groupe de travail, de donner à la Confédération des compétences plus étendues lui permettant d'exercer une plus grande influence sur le développement des écoles.

Aussi le groupe de travail recommande-t-il de modifier le système des subventions pour les frais d'exploitation. Il préconise la prise en charge intégrale des traitements des directeurs et des maîtres principaux suisses n'excédant pas les limites fixées par les directives du Département de l'intérieur ; l'octroi de subventions pour l'achat de moyens didactiques, pour lesquelles il faudrait prévoir dans le budget un montant maximum égal à 20 pour cent du total des contributions fédérales aux traitements des enseignants, ainsi que l'allocation d'une subvention fixe de 300 francs pour chaque élève de nationalité suisse. Le total des contributions aux frais d'exploitation ne doit cependant pas excéder la somme nécessaire à la couverture du déficit. En ce qui concerne les autres prestations de la Confédération (subventions pour les constructions, contributions aux frais de voyage des maîtres, assurance de pensions en faveur du corps enseignant), le groupe de travail ne propose aucune innovation majeure.

D'une grande portée est en revanche sa recommandation que les budgets des écoles, qui devront contenir notamment des indications précises sur le nombre des maîtres et des élèves, soient dorénavant soumis à l'approbation du Département de l'intérieur, qui fixerait aussi à cette occasion le nombre des postes d'enseignants pouvant être mis en compte pour le calcul des subventions. Pour le groupe de travail, l'avantage déterminant de la solution qu'il propose réside dans le fait qu'elle permettrait à la Confédération de contrôler constamment l'effectif d'une école (enseignants et élèves) et, partant, de maintenir le développement et l'importance numérique d'une école dans un cadre correspondant à nos possibilités.

Enfin, le groupe de travail estime que la reconnaissance de nouvelles écoles devrait être subordonnée à des conditions sensiblement plus sévères. Selon ses recommandations, la demande de reconnaissance doit apporter la preuve qu'une partie importante de la colonie soutient le projet de fondation d'une école et s'engage à faire un effort financier approprié. Elle doit contenir en outre un plan détaillé concernant le développement probable de l'école dans les années à venir, de même que des plans financiers. En ce qui concerne le nombre d'élèves, il doit

² L'évolution des subventions fédérales est exposée à la page 25 du rapport (tableau 4).

être établi que pendant un certain nombre d'années la proportion de ressortissants suisses ne sera pas inférieure à 30 pour cent de l'effectif total. Nul enfant suisse ne peut être écarté d'une école pour des raisons financières. Une nouvelle école doit comprendre un jardin d'enfants et, à son plein développement, au moins neuf classes. Le programme d'enseignement s'inspirera autant que possible de plans d'études suisses. Le directeur et la majeure partie des maîtres principaux doivent être de nationalité suisse.

Si la Confédération entend exercer une influence plus forte sur les écoles, le groupe de travail estime qu'il est indispensable de constituer une commission fédérale pour les écoles suisses à l'étranger. Essentiellement consultative, une telle commission aurait pour tâche, notamment, de donner son avis sur les budgets des écoles et, partant, sur le montant des

subventions fédérales, ainsi que sur les demandes de reconnaissance et sur les demandes spéciales de subventions. De plus, elle devrait aussi accorder aux écoles une assistance pédagogique à laquelle le groupe de travail attribue beaucoup d'importance.

Donnant suite à une recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, toute une série de cantons ont accepté d'assumer le patronage d'une ou de plusieurs écoles suisses à l'étranger. De l'avis du groupe de travail, ces patronages, dont le contenu doit encore être examiné en détail avec les cantons, apporteront un complément précieux à l'aide fournie par la Confédération.

DEPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'INTÉRIEUR,
Service de presse
et d'information.

Pouah !

« Puisque je suis privé de ski, que personne ne puisse aller skier ! »

Réaction d'enfant égoïste et jaloux, dira-t-on. Eh non ! C'est celle, toute récente, de certains maîtres primaires vaudois !

On a pu lire en effet dans « 24 Heures » du 12 février 1973 que la commission scolaire de Renens avait renoncé à prolonger la relâche de février à une semaine complète, contrairement à ce qui a été décidé à Lausanne et dans de nombreuses autres communes du canton. Motif principal de cette décision : la vive réaction de certains enseignants, inscrits à un cours de recyclage tombant justement sur ces congés supplémentaires. Selon « 24 Heures », la position de ces maîtres était la suivante : « Nous voulons bien nous recycler pendant notre temps normal de travail, mais nous n'allons pas sacrifier deux jours de relâche pour cette formation, alors que nos collègues ont congé ! »

Précisons à propos du programme de recyclage qu'à part de rares branches obligatoires pour certaines catégories de maîtres, chaque membre du corps enseignant primaire a pu choisir librement quatre cours dans un éventail fort alléchant et varié de plus de cent cours de quinze heures chacun, dont beaucoup dépassent largement le cadre du programme scolaire. La mise sur pied de ce programme représente un effort constructif important que nous nous plaisons à saluer au passage.

L'attitude de ces instituteurs de Renens est écœurante... Pauvres élèves, qui doivent subir de tels éducateurs !

Nous aimerions entendre ces derniers répondre aux deux questions suivantes :

- Comment réagiriez-vous si vos élèves protestaient à leur tour contre les congés accordés à une classe voisine dont le titulaire est malade ?
- Lors de la leçon biblique consacrée au jugement de Salomon, quel commentaire donneriez-vous à l'attitude de la femme qui préfère l'enfant mort plutôt que remis à l'autre, la vraie mère ?

Il est par ailleurs hors de doute que bon nombre de pédagogues de ce canton ont ressenti une certaine honte d'appartenir à la même corporation que les enseignants rennais ; ils attendent de la Société pédagogique vaudoise une prise de position blâmant sans équivoque la réaction infantile de leurs collègues. Ou alors, qu'on ne vienne plus nous parler d'un code déontologique des enseignants...

Quant au rédacteur de l'information parue dans « 24 Heures », il termine en notant : « L'enseignement a acquis ses

Vaud

Cours de sténographie

L'« Educateur » a fait part, il y a quelques semaines, de l'intention de la Société pédagogique vaudoise d'organiser un cours de sténographie ouvert gratuitement à tous ses membres. Le nombre des inscriptions reçues à ce jour n'est malheureusement pas suffisant pour permettre son organisation. Avant de prendre une décision définitive à ce sujet, nous nous permettons de rappeler la chose et d'insister auprès des personnes intéressées qui ne se seraient pas encore manifestées pour qu'elles s'annoncent sans retard au secrétariat de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne. Si le présent cours ne peut être mis sur pied, il est bien évident qu'une telle possibilité ne sera vraisemblablement

pas proposée à nouveau dans un proche avenir. *Le secrétaire général.*

Congrès : où parquer ?

Les possibilités de parage aux environs du cinéma Métropole étant fort limitées ou... coûteuses, nous vous conseillons de laisser votre voiture soit à la Pontaise (nord du vélodrome), soit aux environs du Palais de Beaulieu, soit encore sur les emplacements situés entre Ouchy et Bellerive ; de là, le métro vous conduira en quelques minutes au centre.

JF.

Le CC félicite

Notre collègue Michel Hentsch, de Saint-Oyens, a eu l'honneur d'être nommé par le Conseil d'Etat sous-directeur des EPO (Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe).

Le Comité cantonal se fait une joie d'apporter à ce collègue, par l'entremise de l'« Educateur », ses vœux les plus chaleureux de longue et féconde carrière.

Avant son départ, Michel Hentsch a tenu à donner à ses contemporains la preuve de ses talents journalistiques, à la pointe d'une plume éminemment corporative.

Nous livrons à votre réflexion l'article rédigé par ce collègue et paru dans « La Nation » du 3 mars 1973, ainsi que la réaction conjointe de l'APER (Renens) et du CC de la SPV.

lettres de noblesse : c'est devenu un métier, ce n'est plus une vocation. » Est-ce de l'ironie ? Nous voulons le croire.

Michel Hentsch.

Les comités APER et SPV rectifient

Nous avons reçu le texte suivant :

Dans la « Nation » du 3 mars 1973, sous le titre significatif de « Pouah », a paru un article sur la prétendue attitude des enseignants de Renens à propos du relâche (*sic*) de février. L'auteur, M. Michel Hentsch, instituteur, avant de quitter l'enseignement, a jeté le discrédit sur ses collègues rennais en utilisant des termes particulièrement désobligeants. Le corps enseignant de Renens et la Société pédagogique vaudoise s'élèvent énergiquement contre de tels propos basés sur un article de « 24 Heures » et dont M. Hentsch n'a pas vérifié l'exactitude. Ils usent ici de leur droit de réponse pour apporter aux lecteurs de « La Nation » les rectifications suivantes :

Après la décision lausannoise d'accorder une semaine de relâche, la Commission scolaire de Renens n'a pas jugé bon de suivre l'exemple de sa grande voisine. La direction des écoles n'ayant enregistré aucune demande de congé de la part de parents d'élèves ni aucune réclamation du corps enseignant, la décision rennaise semble justifiée.

Par ailleurs, pour renseigner la direction des écoles, le comité de l'Association du personnel enseignant de Renens (APER) a demandé aux maîtres et maîtresses astreints à un cours de perfectionnement s'ils acceptaient de suivre ces cours alors que leurs collègues seraient en congé. Sur une trentaine d'enseignants consultés, un seul a été opposé à cette idée. Est-ce là « la réaction d'enfant égoïste et jaloux... », l'attitude écœurante..., la réaction infantile » dont parle l'auteur de l'article ?

Il est regrettable de laisser subsister un doute sur l'état d'esprit qui régnerait dans le corps enseignant de Renens. Celui-ci a manifesté un esprit de collaboration et de solidarité bien éloigné de la mesquinerie qu'on lui attribue.

Le Comité de l'Association du personnel de Renens.

Le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise.

AVEPS

Rectificatif

Finales d'athlétisme et de natation

Ces finales sont avancées au mercredi **20 juin.**

La natation aura lieu à la piscine de

Mon-Repos et non à celle de la « Vallée de la jeunesse ». L'athlétisme aura lieu à Vidy, comme annoncé.

AVEPS, chef technique d'été :
A. Rayroux.

Bibliothèque pour tous

Dépôt régional de Lausanne
rue Centrale 27
Tél. (021) 23 48 44

Listes des séries de 30 volumes

PÈRE CASTOR

Le Royaume des Abeilles ; Perlette Goutte d'eau ; Panache l'Ecureuil ; Aquino, le Petit Indien du Mexique ; Assoua, le Petit Sénégalais de Casamance ; Grégoire, le Petit Paysan du Moyen Age.

ARNO

Jeux de construction (10 ex.).

DARBOIS

Achouna, le Petit Esquimau.

CALAME

Tareh, le Petit Planteur entêté.

CERVON

Ali, Jean-Luc et la Gazelle.

DORRE

Serpolet, le Petit Lièvre curieux.

HAYWOOD

Penny trouve un Frère ; Eddie et Gardénia au Texas.

KATAJEV

La Cueillette enchantée.

LOBEL

Ranelot et Buffolet.

LUZZATI

Ali Baba (10 ex.).

BAUDOUY

Mystère à Carnac.

BERNA

Le Cheval sans Tête.

BONZON

Le Jongleur à l'Etoile.

BUCKERIDGE

Bennett au Collège.

CLERC

Le Secret de la Porte de Fer.

FARLEY

L'Etalon noir

LAVOLLE

Le Cheval des Ténèbres ; Les Clés du Désert.

L'Acrobate de Minos.

OLLIVIER

L'Aventure Viking.

PIGUET

Tonio le Bouliguan ; Tonio et les Traoubles.

PIROTTE

Le Rubis du Roi lépreux ; Le Perroquet d'Amérique.

PULICANI

Les Naufragés du Désert.

VERNE

Un Capitaine de 15 Ans.

VERT

Le Bal des Etoiles.

VIDAL

Les Jours dorés de K'ai-Yuan ; La Cons-
piration des Parasols.

MANCEAU

Le Talisman du Soleil.

BALSAN

Aventure au Yémen.

BAUDOUY

Alerte sur le Roc ; Mick et la P 105 ;
Le Chant de la Voile ; Rüdi et les Dalles
rouges.

BERNADET

L'Enfant au Dahou.

BOSCO

L'Enfant et la Rivière ; L'Âne culotte.

CHANLAINE

Pasteur.

CHRISTOPHE

Les Violettes de Baden.

COUSINS

Edison et la Grande Aventure de l'Elec-
tricité.

CRANE

L'Insigne du Courage.

DEBRESSE

Les Larmes d'Isis ; Né à Sparte.

DEVILLE

Le Vainqueur d'Hastings.

DUMAS

Les Trois Mousquetaires.

CENAC

Les Cavernes de la Rivière Rouge.

FEVAL

La Fée des Grèves.

FOURNIER

Le Grand Meaulnes.

GUILLOT

La Route des Eléphants.

HELLEQUIN

Vogue le Voilier.

HUGO

Quatre-Vingt-Treize.

JOYEUX

La Porte interdite.

KESSEL

Le Lion.

LAGERLOF

Le Merveilleux Voyage de Niels Hol-
gersson.

LAVOLLE

Les Baladins d'Anatolie ; Les Perles de Cléopâtre.

LE POEZAT-GUIGER

Le Pré du Roy.

MAUFFRET

Le Trésor du Menhir.

MONFREID

Abdi, Enfant sauvage.

NOEL

L'Or de Delphes.

NOGUES

Mon Pays sous les Eaux.

PAYS

Le Sorcier aux Yeux bleus.

PELOT

L'Unique Rebelle.

REBOUL

Révolte à Babylone ; Le Tambourinaire de la XIII^e Légion.

SAINT-EXUPERY

Le Petit Prince.

SAINT-MARCOUX

Duchesse en Pantoufles.

SAINT-ROCH

Complot à Persépolis.

SCHWARTZKOPF

Pilotes d'Alaska.

TWAIN

Le Prince et le Pauvre.

VERNE

Mathias Sandorf ; Le Tour du Monde en 80 Jours ; Voyage au Centre de la Terre.

WUSTMANN

Le Berger des Andes.

BAUDOUY

Le Seigneur des Hautes-Buttes.

CUVELIER

Contes et Légendes de Suisse.

RENARD

Poils de Carotte

REGGIANI

Fouilles au Pied du Vésuve.

ROOK

Le Renard de Belstone.

Soins aux livres

Le livre est un ami, mais un ami qui, aujourd'hui, coûte cher. Une série de 30 volumes d'un même titre revient en moyenne à 300 francs, sans compter les frais d'équipement. Il est donc nécessaire d'en prendre grand soin. C'est pourquoi nous demandons aux maîtres qui pratiquent la lecture suivie de prendre toutes les précautions indispensables pour que les ouvrages mis à disposition de leurs élèves souffrent le moins possible. Il serait bon de les faire recouvrir dès réception. Il faut éviter à tout prix de les laisser marquer en première page au nom du détenteur temporaire, ne pas permettre d'y

faire des inscriptions ou des dessins. On ne doit pas y trouver, comme c'est parfois le cas, des mots ou des passages soulignés, des croix destinées à isoler un ou plusieurs paragraphes, ou plus simplement à signaler l'endroit où l'on s'est arrêté. Ainsi seulement on aura des livres qui resteront longtemps utilisables et qu'on aura plaisir à recevoir.

Merci à tous les maîtres qui voudront bien nous aider, exercer une surveillance efficace, et contrôler soigneusement les livres avant de nous les retourner. Ils simplifieront grandement le travail de la BPT et permettront de réduire au strict minimum le temps consacré à la toilette des séries qui rentrent au dépôt. Il nous serait fort désagréable de devoir faire payer par les emprunteurs les volumes abîmés à la suite de négligences manifestes, ou d'être amené à supprimer à telle ou telle classe le service de nos collections.

Bibliothèque pour tous,
dépôt de Lausanne,
Le président : C. Mermoud.

Portes ouvertes

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), 33, avenue de Cour, organise les

vendredi 18 et samedi 19 mai 1973

des journées portes ouvertes.

Vous êtes cordialement invités à participer à ces journées ; vous y apprendrez comment l'on vit et l'on travaille, et comment l'EPFL s'acquitte de ses grandes tâches à l'égard des citoyens, des pouvoirs publics et de l'économie.

Au programme : Exposition d'ensemble sur l'école actuelle et exposition sur la future EPFL à Ecublens ; manifestations diverses dans le cadre des instituts, laboratoires et chaires de l'école.

Heures d'ouverture :

Vendredi 18 : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.

Samedi 19 : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

Parking : Bellerive.

Renseignements : Service de l'information de l'EPFL, 32, av. de Cour, tél. 27 31 12.

Expression dramatique

Parmi les cours offerts par le DIP aux enseignants, durant l'année longue, figurent des stages « d'expression de la personne » dirigés par Alain Knapp, du Théâtre-Création. Un certain nombre d'entre nous en ont déjà profité et sont revenus enthousiasmés. Ils essaient de mettre en pratique cette méthode avec

leurs élèves. Aussi apprendront-ils avec intérêt qu'ils pourront assister à une démonstration de cette animation scolaire, ce vendredi 18 mai, à 20 h. 30, au Théâtre du Casino de Chavannes (avenue de la Gare 48). Ce soir-là une douzaine d'élèves de huitième primaire improviseront sur un thème choisi le jour même.

Ces adolescents travaillent depuis deux ans, à raison deux heures par semaine, sous la direction d'Alain Knapp. Cette séance permettra de juger des progrès accomplis au niveau de l'expression orale, de l'assurance personnelle et de la collaboration à l'intérieur du groupe. Aussi serons-nous nombreux à nous retrouver le 18 mai à Chavannes. Après la séance, une discussion permettra à chacun d'exprimer son avis.

E. Dépraz.

CONGRÈS SPV le 19 mai

Tribune libre

Refus d'un concordat, coordination romande et régime de vacances

Notes à l'origine de cet article :

- La stupeur et l'amertume exprimées par le bureau SPR au lendemain du refus du concordat intercantonal par Berne et Zurich (« Educateur », pp. 517 et 524).
- Le manque de modestie de l'école romande qui affirme qu'elle a pris une avance importante dans le domaine des réformes scolaires et coordinations de tout genre. (Il y a belle lurette que Zurich a généralisé l'école secondaire, par exemple !)
- « L'école romande pourrait devenir une sorte de défi francophone », Jean Cavadini, « Educateur » du 27.10.72.
- Le manifeste des Groupements patronaux vaudois du 20 juin 1972 qui affirmait : « Oui, à l'école romande. Non, à l'école suisse. » Il ne manquait que l'affirmation « oui, à l'école suisse alémanique... »
- Une conversation avec un directeur de gymnase suisse alémanique qui m'a dit la crainte de ses maîtres d'un bouleversement de leur régime de vacances, auquel ils tiennent beaucoup...

Pour un nouveau régime de vacances

Alors si, faisant à notre tour un pas dans la direction de l'école de nos Confédérés, nous nous avisons de revoir notre régime de vacances? Si nous nous avisons de constater que nos vacances d'été, qui ont principalement motivé le renvoi du début de l'année scolaire en automne (« Educateur », communiqué du bureau SPR, pp. 517 et 524), sont trop longues? Si nous nous avisons de constater que, pour l'écolier, les vacances pourraient être mieux réparties, alors le « fossé » que nous avons creusé pourrait peut-être recevoir un large pont...

Proposition d'un nouveau régime de vacances

1 semaine en fin d'année, pour fêter Noël et Nouvel-An. (Le ski n'y trouve plus jamais son compte!)

2 semaines en février, pour jouir largement de la neige et du soleil et organiser des camps de ski facultatifs pour les écoliers défavorisés.

2 semaines à Pâques comme jusqu'alors.

5 semaines en été (dont un mois plein). Beaucoup de parents et d'éducateurs trouvent les vacances de 7 semaines trop longues et, dans une classe de Lausanne, où la question avait été posée, 15 couples sur 23 s'étaient montrés favorables à ce nouveau régime.

Enfin, 2 semaines en automne, pour, par exemple, prendre des vacances à la mer en période de bas tarifs ou jouir en famille des beautés de cette saison.

Action pour un éventuel changement

Si ce régime devait trouver écho, que l'on songe à en répandre l'idée autour de soi, que l'on consulte beaucoup de gens à son sujet. Les assemblées de district SPV pourraient ouvrir un débat et consulter leurs membres. Qui sait si une proposition ne parviendrait pas au Comité cantonal?

J.-P. Paquier.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

MODIFICATIONS AU SEIN DE NOS SERVICES ADMINISTRATIFS

Notre secrétaire romand, M. Marcel Jenni, à Genève, et notre secrétaire vaudoise, M^{me} S. Joost, après 25 ans de dévouement au service de notre jeunesse, ont manifesté le désir d'être remplacés.

Sur proposition de la Commission nationale, le comité central de la Croix-

Rouge suisse a pris les dispositions suivantes :

1. Un secrétariat romand, qui englobe le secrétariat vaudois, est nouvellement installé à Lausanne, rue du Midi 2, tél. (021) 23 79 43.
2. Un nouveau secrétaire romand CRJ, M. James Christe, vient de quitter l'enseignement, et prend aujourd'hui ses nouvelles fonctions. Nous sommes persuadés que vous lui accorderez la même confiance qu'à ses prédécesseurs.
3. Le Comité vaudois CRJ, sous la présidence de M. Roland Joost, poursuit ses activités d'ordre éducatifs et social.

Il disposera désormais du secrétariat romand de Lausanne.

Nous vous saurions gré de prendre note des modifications ci-dessus, dues en grande partie à l'extension de nos activités. Nous vous remercions sincèrement de votre constant appui.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse,
Commission nationale,
le vice-président : *Roland Joost.*

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en :

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

le jeudi 24 mai 1973, à 9 heures, à l'aula de l'Ecole supérieure de commerce, rue de Saint-Jean 62-64.

Ordre du jour :

1. Admissions, radiations.
 2. Rapport d'activité du comité sur l'exercice écoulé ; discussion de ce rapport (voir présent numéro).
 3. Rapport de situation sur l'exercice financier en cours ; discussion de ce rapport.
 4. Vote de ces rapports ; décharge au comité.
 5. a) Fixation du montant de la cotisation annuelle des membres actifs ; b) fixation du montant de la cotisation annuelle des couples.
 6. Modification des statuts ; art. 14, art. 17, art. j3.
 7. Nomination de membres honoraires retraités.
 8. Election du comité.
 9. Ratification de l'élection du président et des vice-présidents.
 10. Propositions individuelles et divers.
- A la fin de l'assemblée, un apéritif sera servi à tous les membres présents.

Attention !

« L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour tous les membres actifs sous peine d'une amende de 20 francs pour chaque membre absent qui n'a pas présenté une excuse reconnue valable par le comité. » (Art. 13, al. 2.)

« Tout membre désireux d'appartenir au comité devra faire acte de candidature

dans un délai de huit jours après l'envoi de la convocation de l'AAA. » (Art. 14.)

Excuses et candidatures doivent être envoyées à : R. Grob, route de Mategnin 33, 1217 Meyrin.

Pour le comité,
le président :
R. Grob.

Rapport du Comité central SPG 72-73

1. Préambule

Ce rapport ne peut être qu'un rapport intermédiaire.

En effet, entre octobre 1972, date de la dernière AAA et mai 1973, une quantité d'activités ont été mises en route sans qu'il soit possible encore de tirer des conclusions valables.

Aussi le comité se permettra-t-il d'être très bref dans ses commentaires, se réservant la possibilité de donner toute explication complémentaire dans la discussion qui aura lieu le 24 mai prochain, lors de l'assemblée administrative annuelle.

1.1. La première tâche du comité consista à faire un inventaire de toutes les tâches à aborder et de les insérer dans une politique aussi cohérente que possible.

Sitôt après l'AAA d'octobre, le comité se réunit en une séance de travail de deux jours (grâce aux congés accordés par le département) afin d'établir un plan d'action. Ce plan a été publié dans l'« Educateur » N° 36 du 24.11.1972.

Dans ses grandes lignes, il a été tenu.

1.2. Dans ce plan n'étaient pas inclus toutes les activités déjà lancées et tous les problèmes encore en suspens, notam-

ment ceux en tractation avec la DEP : règlement de l'enseignement primaire, formation continue, recrutement, études pédagogiques, etc.

1.3. A toutes ces tâches déjà très nombreuses et astreignantes, il convient d'ajouter toutes celles relatives à la coordination romande, CIRCE II, GROS et Langue II notamment, ainsi que les tâches de routine, information des membres, propagande, interventions administratives diverses.

1.4. On ne peut ainsi que constater une augmentation constante des tâches du comité.

1.5. L'exercice écoulé devait permettre, pour la première fois, de faire l'expérience d'une présidence assumée par un enseignant détaché de sa classe et travaillant à mi-temps au service exclusif de la SPG.

Cette disponibilité nouvelle a permis de faire face à une situation qu'il n'aurait pas été possible d'assumer sans la réforme interne acceptée par la SPG en octobre 1972.

1.6. Le travail effectué par les membres du comité est resté très lourd en dépit de la prise en charge d'une quantité de tâches par le président. La restructuration du comité, si elle a permis une distribution différente des responsabilités, n'a en aucune manière amené une diminution du travail de chacun.

2. Effectifs

2.1. Le nombre de membres actifs de la SPG a passé de 627 en octobre 1972 à 677 en mai 1973.

2.2. L'augmentation de l'effectif peut être considérée comme satisfaisante. Pourtant, il convient de signaler qu'en dépit de toutes les actions de propagande et d'information, il reste trop de collègues qui, pour des raisons diverses, ne se sentent pas concernés par l'action de la SPG.

2.3. Ainsi que cela avait été suggéré lors de l'AAA d'octobre, une séance d'information est envisagée à l'intention des candidats de 3^e année. Cette séance devrait avoir lieu au mois de juin dans un cadre extérieur aux études pédagogiques.

2.4. C'est en effet auprès des jeunes collègues qu'il convient d'intensifier notre action de recrutement. Trop d'entre eux ne se sentent pas assez concernés par les problèmes corporatifs et ne comprennent pas que seule une action collective peut conduire à un aboutissement positif.

2.5. Le fait d'avoir dû constituer une liste de correspondants d'écoles a permis de constater que plusieurs écoles n'ont aucun contact avec notre association professionnelle, soit parce que leurs titulaires sont tous des suppléants, soit que les brevetés qui s'y trouvent négligent de rejoindre nos rangs.

2.7. **Membres honoraires :** depuis le temps de la fusion des trois sections en une SPG unifiée, la tenue à jour des fichiers des membres honoraires retraités n'a plus été faite et la trace de beaucoup d'entre eux a été perdue. Au cours de l'exercice écoulé, le comité a essayé de le reconstituer et a pu reprendre contact avec une cinquantaine d'entre eux.

La liste cependant n'est pas encore complète, tant s'en faut, et beaucoup d'anciens collègues ne se sont pas fait reconnaître.

2.8. A l'occasion du 80^e anniversaire de notre membre d'honneur Robert Dotrens, le comité a adressé à tous les membres honoraires retraités une invitation à un repas qui a eu lieu dans une ambiance appréciée de chacun. La SPG a ainsi renoué avec une ancienne tradition qu'il conviendra maintenant de respecter annuellement.

3. Activités internes

3.1. Commissions

En veilleuse durant une ou deux années, plusieurs commissions SPG ont été mises sur pied depuis octobre.

Grâce aux questionnaires remis aux membres présents de l'AAA d'octobre, de nombreux collègues ont pu être sollicités ; beaucoup d'ailleurs se sont spontanément proposés pour collaborer aux travaux de l'un ou l'autre des groupes.

Le travail en commission est souvent astreignant ; il permet cependant de mettre en contact des collègues d'opinions et de tendances très diverses. De leur confrontation sortent très souvent des idées qui ne tardent pas à se traduire dans les faits.

3.2. Bien que la plupart des groupes se soient réunis très régulièrement, certains d'entre eux plus de 6 fois depuis octobre, il est prématuré de vouloir tirer des conclusions actuellement.

Les problèmes abordés se sont révélés complexes et très souvent liés entre eux, ce qui nécessite une coordination délicate parfois. Il convient en effet pour chaque commission d'aboutir à un rapport qu'il faudra soit soumettre à l'ensemble des collègues concernés, soit transmettre aux instances compétentes.

On peut déjà prévoir pour l'exercice 1973-1974 bon nombre de consultations soit par la voie de l'« Educateur », soit lors des assemblées.

L'un des rapports en préparation donnera lieu à un Congrès SPG, congrès qui devrait avoir lieu en automne, en lieu et place de l'ancienne AAA.

3.3. Les diverses commissions SPG se sont mises à l'étude de :

1. L'évaluation du travail scolaire.
2. L'attribution des prix et la cérémonie des promotions.

3. La liaison entre l'enseignement enfantin et l'enseignement primaire.

4. L'éducation permanente.

5. L'enseignement spécialisé.

3.4. Il a été nécessaire de s'adresser à plusieurs reprises à des collègues qui ont bien voulu accorder leur collaboration, soit en procédant à des enquêtes, soit en répondant à des questionnaires, soit encore en se livrant à certaines observations.

Que tous ceux qui ont consacré de leur temps aux recherches entreprises en soient chaleureusement remerciés.

3.5. Commission des classes à plusieurs degrés.

Cette commission suggérée par plusieurs collègues de la campagne n'a pas encore été convoquée bien que le comité en ait décidé la constitution depuis plusieurs mois. Elle le sera encore avant la fin de l'année scolaire, afin de permettre une première prise de contact.

3.6. La commission « inspectorat » nécessite un commentaire particulier ; en effet, l'envoi d'un questionnaire au mois de mars a soulevé des réactions négatives non seulement aux échelons supérieurs de la hiérarchie, mais encore au sein de certaines écoles.

Il convient de se souvenir que depuis plusieurs années, de nombreux collègues sont intervenus pour évoquer l'urgence et l'importance de redéfinir le rôle de l'inspecteur dans l'enseignement.

Les difficultés rencontrées l'an passé, notamment lors de la discussion à propos du statut des maîtres principaux, ont encore renforcé, pour beaucoup, la conviction que le problème de la hiérarchie devait être posé et discuté. Les appels lancés pourtant par le comité à plusieurs reprises en assemblée n'ont pas permis de constituer une commission. Le comité a donc décidé de prendre en charge lui-même ce problème.

Le mode de consultation des membres peut être discuté ; le comité était conscient en choisissant la formule que tout le monde connaît, de provoquer des réactions. Cette formule lui a semblé être une des seules manières de réunir suffisamment d'opinions pour aborder un sujet délicat entre tous. Il remercie les collègues qui ont bien voulu surmonter leur premier sentiment et faire l'effort de réfléchir à un des aspects les plus importants de notre profession.

Le nombre de réponses reçues et leur diversité montre à l'évidence que le problème existe et qu'on ne peut lui trouver des solutions sans un sérieux effort d'objectivité.

4. Assemblées

4.1. Les trois assemblées convoquées au cours de l'exercice ont été fréquentées

de manière satisfaisante. Elles ont chaque fois été précédées d'une information élaborée par le comité et permettant à chaque membre de préparer sa position à propos des points inscrits à l'ordre du jour.

4.2. Deux assemblées ont été nécessaires pour préciser le rôle de la SPG à l'égard de la vie politique.

On se souvient que lors de l'AAA d'octobre, à la suite de diverses interventions, le comité s'était engagé à porter cette discussion à l'ordre du jour d'une assemblée ultérieure. On peut regretter que ce qui semblait être une préoccupation majeure pour beaucoup de collègues n'ait pas suscité plus de réactions lors des débats.

Le sujet était difficile ; le comité pour sa part lui a consacré beaucoup de temps et le texte qu'il a rédigé a rencontré l'approbation des membres présents lors de l'assemblée générale de mars ; on ne saurait pourtant prétendre qu'il puisse donner satisfaction à tous les membres, et ceci de manière définitive. Il convient donc de laisser le sujet en discussion et souhaiter que le dialogue se poursuive pour affermir toujours davantage, et mieux l'unité des enseignants au sein de la SPG.

4.3. Il est de plus en plus difficile de soumettre certaines questions à l'approbation d'une assemblée. On ne peut multiplier le nombre des AG et il convient de les réserver aux sujets importants et urgents.

Or, il est parfois malaisé de présager de l'importance d'un sujet : il était ainsi apparu de la plus grande importance et de la dernière urgence (selon la DEP) de déterminer nos positions à propos de certains articles du règlement.

Après avoir consulté nos membres en toute hâte (au risque de bousculer l'ordre du jour d'une AG) nous devons constater que depuis plus de 4 mois, ces positions sont à l'étude au DIP et que tout reste en suspens avec une probabilité très faible d'entrée en vigueur pour l'an 1973-1974.

4.4. Les sujets suivants ont été discutés en assemblées générales : langue II - vacances d'automne - CIRCE II - la SPG et la vie politique - règlement de l'enseignement primaire.

4.5. Il convient de rappeler que les assemblées générales sont le principal instrument d'échange entre le comité et les membres. Cet échange pourrait encore être considérablement amélioré si une part plus grande pouvait être faite aux propositions individuelles et aux divers de fin de séance et si les membres prenaient conscience que l'assemblée est tout autant leur tribune que celle du comité.

Le comité rappelle que l'ordre du jour d'une assemblée peut (et devrait) comporter des points soulevés par des membres ou par des groupes de membres.

5. Relations avec d'autres groupements

5.1. Relations avec la SPR.

La coordination de l'enseignement entre les cantons impose à la SPR des tâches de plus en plus nombreuses et de la part des représentants des associations cantonales des efforts de plus en plus soutenus.

Sous la présidence efficace de J.-J. Maspéro, et grâce au travail d'équipe de son bureau, la SPR joue un rôle de premier plan, notamment au moment où la recherche d'une cohésion avec les enseignants secondaires des six cantons romands entre dans une phase décisive.

Aucune association cantonale ne peut rester en dehors ou indifférente aux nombreuses commissions romandes constituées :

- Commission des statuts de la SPR ;
- CIRCE I et CIRCE II (plans d'études des degrés 1 à 6) ;
- Education permanente ;
- CORMEP (moyens d'enseignement), etc.

Pour les enseignants genevois, le problème prioritaire au cours des prochains mois réside dans l'organisation du Congrès SPR de juin 1974, qui aura lieu à Genève.

Une commission prépare actuellement le rapport qui doit répondre à la question : « Où va l'école ? ».

La Conférence des présidents, interlocuteur reconnu par la Conférence des chefs des DIP des cantons romands a été réorganisée pour gagner en efficacité.

On sait que le rapport du GROS (fonctions de l'école et structures), achevé en 1972, restera pour les chefs des DIP un élément de réflexion mais ne constituera la base d'aucune mesure pratique.

Le comité déplore que l'on continue à élaborer des programmes sans qu'auparavant l'école romande se soit dotée de structures et de finalités communes et poursuivra son œuvre pour que l'école romande soit plus qu'une simple coordination des plans d'études et des moyens d'enseignement.

5.2. Relations avec l'AMSEP.

Après plusieurs années de présidence, J. Thioly a cédé sa place à M. J. Piotton.

Les contacts entre l'AMSEP et la SPG sont constants et la collaboration effective instaurée depuis deux ans se révèle bénéfique.

La stabilisation des suppléants se poursuit selon les plans définis l'an dernier et devrait être achevée dans moins de deux ans.

5.3. Relations avec l'UCESG et la FAMCO (Union du corps enseignant secondaire genevois - Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation).

Les problèmes posés par la nouvelle loi sur les traitements et l'évaluation des fonctions ont rendu évidente la nécessité d'une collaboration continue entre enseignants primaires et secondaires, d'autant plus qu'ils sont encore associés maintenant sur le plan romand (CIRCE II).

Des rencontres mensuelles ont été instituées qui ont permis de déterminer des positions communes sur les vacances d'automne, par exemple.

Comme, par ailleurs, participent à ces séances des représentants de la FAMCO et de l'AMSEP, c'est l'avis de la quasi-totalité des enseignants qui est exprimée et il n'est pas déraisonnable d'envisager une fédération des associations genevoises d'enseignants dont ces séances préfigurent un premier organisme.

En effet, alors que ces dernières années, les enseignants du CO ne possédaient plus d'organisations les représentant, il s'est constitué ces mois passés, dans chaque cycle, une association, chacune déléguant deux représentants à la FAMCO présidée par M. Friedli.

Le comité se félicite que le trou entre la SPG et l'UCESG soit de nouveau comblé.

Cela n'a pas empêché la SPG d'apporter son soutien à deux reprises aux enseignants primaires ayant passé au CO et qui n'ont toujours aucun statut défini de manière précise.

5.4. Relations avec le Cartel inter-syndical.

La SPG suit de très près les délibérations du Cartel qui concerne le statut des fonctionnaires et prend une part active à diverses études entreprises.

L'essentiel des préoccupations du Cartel réside dans l'élaboration de la nouvelle loi sur les traitements, dans l'évaluation des fonctions et ses multiples péripéties et enfin dans la révision des structures de la CIA, récemment commencée.

5.5. Relations avec les membres.

Le souhait exprimé par le comité lors de l'AAA d'octobre d'entrer en contact avec les collègues dans les écoles n'a pas été réalisé comme prévu. Seule une séance avec le corps enseignant de l'Ecole du Mail a eu lieu à propos du rapport du GROS.

Une deuxième séance avec les collègues de Geisendorf et des Charmilles n'a pas pu avoir lieu comme il en avait été convenu. Le comité reste persuadé que la formule est intéressante et réaffirme sa disponibilité.

Il envisage de susciter certains contacts notamment dans les écoles où le rôle de la SPG ne semble pas avoir encore été bien compris.

5.6. Relations avec les associations de parents.

Le comité a rencontré deux fois le comité du Groupement des associations de parents des écoles primaires.

D'utiles échanges ont eu lieu même si parfois de profondes divergences apparaissent.

Une information réciproque fréquente a été établie.

A deux reprises le comité a délégué deux de ses membres à des séances organisées par des associations de quartier.

Le comité rappelle qu'il est à l'entière disposition des collègues qui souhaiteraient sa présence au cours de telles soirées.

6. Relations avec le Département de l'instruction publique.

6.1. Relations avec la direction de l'enseignement primaire.

Quatre séances des délégations ont eu lieu durant cet exercice. Aucun grand thème nouveau n'a été discuté durant ces séances consacrées surtout à une foule de points d'importance assez secondaire. En effet, toutes les discussions paraissent quelque peu freinées, d'une part tant que n'auront pas été prises certaines décisions au niveau du chef du DIP (formation continue, règlement de l'enseignement primaire), tant que ne seront pas connus les effets des mesures décidées l'an dernier (recrutement), d'autre part.

On relèvera cependant un certain nombre de sujets peut-être plus importants que d'autres, traités au cours de cet exercice :

- admission aux études pédagogiques ;
- règlement de l'enseignement primaire, notamment le statut des assistants pédagogiques et des inspecteurs de disciplines spéciales ;
- formation continue et recyclages relatifs à l'introduction des plans d'études romands ;
- enseignement spécialisé (discussions d'un rapport élaboré par une commission SPG-DEP) ;
- interventions SPG dans les écoles ;
- organisation des classes : classes tenues par des candidats — effectifs et classes spécialisées ;
- budget et dépenses effectives du DIP ;
- congé pour travaux administratifs de fin d'année pour les maîtresses enfantines.

Il faut signaler que deux sujets ont nécessité la constitution de commissions DEP-SPG restreintes afin de procéder à des études plus approfondies que celles qui auraient été possibles dans le cadre des séances des délégations.

La première s'est occupée de tous les problèmes relatifs au règlement de l'enseignement primaire ; la seconde s'est penchée sur les réformes des études pédagogiques, réformes rendues indispensables à la suite du contingentement des candidats, des modifications d'exigences d'entrée aux EP (maturité dès 1976), de la nécessité de mieux lier l'enseignement théorique et la formation pratique.

6.2. Relations avec le chef du Département.

Aucune rencontre officielle n'a eu lieu entre les représentants de la SPG et le chef du DIP. D'innombrables problèmes pourtant sont à l'étude et attendent des réponses ; il est malheureusement à craindre qu'avant l'automne il soit difficile d'arriver à faire beaucoup avancer les questions en suspens.

7. Les dossiers en suspens.

7.1. Règlement de l'enseignement primaire.

L'actualisation du règlement s'est poursuivie jusqu'au mois de janvier à un rythme soutenu.

Des accords importants ont pu être conclus avec la DEP suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale de décembre.

En revanche, sur un point au moins le désaccord reste fondamental et la discussion doit être reprise au niveau du chef du DIP ; il concerne les inspecteurs de disciplines spéciales dont la SPG conteste le pouvoir de contrôle auprès des enseignants généralistes.

Deux autres sujets doivent également recevoir encore l'approbation du chef du DIP, les propositions de la SPG ayant rencontré l'accord de la DEP : la formation continue et la participation des enseignants.

Le règlement actualisé aurait dû être prêt pour septembre, ce qui aurait permis d'entamer la discussion des instructions réglementaires ; il est maintenant presque certain que les délais ne seront pas tenus.

7.2. Recrutement et études pédagogiques.

7.2.1. Il n'est pas encore possible de tirer des conclusions à partir des mesures prises l'an dernier en matière de recrutement. Il conviendra en tout cas, de corriger les décisions de 1972 sur deux points au moins, soit les classes tenues par des candidats d'une part, et la ma-

nière de « sélectionner » les candidats de 1^{re} année.

7.2.2. La maturité sera exigée de tous les futurs enseignants dès septembre 1976. Cela conduit à envisager une nouvelle organisation des études pédagogiques ; en effet, il faudra que parmi les titulaires d'une maturité on trouve suffisamment d'enseignants se préparant pour l'enseignement des petits degrés.

7.2.3. En attendant que leurs modalités soient mieux précisées, les passages temporaires d'enseignants du secteur enfantin ou spécialisé dans l'enseignement primaire continuent à être envisagés comme l'an dernier.

7.3. Formation continue et EPSE.

7.3.1. L'utilité d'une année d'étude en cours de carrière (en congé) dont peuvent déjà bénéficier nos collègues secondaires, n'est toujours pas comprise ou admise lorsqu'il s'agit d'enseignants primaires ou de maîtresses enfantines.

Aucune décision n'est encore prise à ce sujet, pas plus que n'ont été prises des positions nettes à l'égard des multiples propositions de la SPG en ce qui concerne la formation continue. (Rapport déposé depuis plus de deux ans à la DEP.)

7.3.2. En revanche, l'EPSE (Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation), sous l'impulsion de son directeur M. Hubermann, a pris plusieurs décisions très importantes pour les enseignants ; d'abord en instituant le système des unités capitalisables ; tout enseignant possédant le brevet genevois et justifiant de trois années de pratique sera déjà nanti de l'équivalent d'une demi-licence. Il pourra poursuivre son chemin vers la licence en pédagogie.

7.3.3. De nombreux cours et séminaires ont été organisés par l'EPSE à l'intention des enseignants. Le comité de la SPG entretient de fréquents contacts avec la direction de l'EPSE et encourage vivement l'organisation de cours toujours plus nombreux et mieux adaptés aux besoins des enseignants en fonction. Il espère vivement que ceux-ci sauront en bénéficier.

7.4. L'évaluation des fonctions.

Les opérations devant aboutir à une nouvelle évaluation des fonctions ont déjà largement dépassé les délais prévus.

Les responsables espèrent toujours arriver au terme de l'évaluation proprement dite avant 1974.

De plus en plus nombreux sont ceux cependant qui ne croient plus à une opération qui se heurte à des difficultés multiples.

7.5. Nouvelle loi sur les traitements.

Le comité suit de très près l'élaboration de cette loi qui devrait s'appliquer au corps enseignant en un second temps seulement.

Le principe fondamental de cette nouvelle loi consiste à faire correspondre à chaque fonction de l'administration une seule classe de traitement.

7.6. GOGMEP (Moyens d'enseignement genevois).

La DEP a souhaité mettre sur pied une commission genevoise des moyens d'enseignement primaires et a demandé à la SPG de désigner un représentant pour chacune des quelque 40 sous-commissions. Plusieurs d'entre elles sont déjà au travail.

7.7. Effectifs et locaux scolaires.

Le questionnaire adressé en octobre à tous les maîtres principaux a permis d'établir des statistiques précises qui correspondent dans les grandes lignes à celles communiquées par la DEP. Elles permettent d'établir des différences considérables selon les communes et une action différenciée doit être envisagée, les moyennes camouflant des situations très difficiles dans certains secteurs.

8. Educateur et autres moyens d'information.

8.1. Un effort considérable a été consenti pour améliorer l'information des membres par le canal de « l'Educateur ». Il convient de signaler la collaboration très appréciée de L. Urben, de J. Jaecklé dont les articles sur la CIA ont intéressé beaucoup de monde, de E. Burgler, dont les bandes dessinées connaissent une popularité incontestable. Trois articles ont paru signé par des collègues du Mandement à propos de Verbois nucléaire.

8.2. Il faut regretter que la Tribune libre n'ait été utilisée que deux fois au cours de l'exercice, une fois par un membre retraité, la seconde fois par... la Mouche drosophile.

L'« Educateur » est la tribune des enseignants : il serait souhaitable qu'ils l'utilisent davantage.

8.3. Des affiches ont été imprimées et utilisées à trois reprises ; il semble que cette manière d'informer les collègues soit efficace et appréciée.

9. Divers.

9.1. Conférence Hartung.

La conférence donnée sous les auspices de la SPG par M. H. Hartung le 20 mars dernier a été suivie avec une attention passionnée par les 200 invités présents.

Les échos recueillis à la suite de cette soirée sont très positifs et encourageants.

Il est regrettable que le comité ait dû refuser du monde alors que plusieurs collègues ayant retiré une invitation n'ont pas cru devoir se déplacer.

Il convient maintenant de donner une suite à cette conférence ; une journée d'étude est envisagée au cours du mois de juin.

9.2. Télévision scolaire.

Les tables rondes organisées l'an dernier ont donné lieu à une intervention sur le plan romand. La SPR, à son tour, a entrepris des démarches qui n'ont donné pour l'instant aucun résultat satisfaisant.

10. Conclusions.

10.1. L'année 1973-1974 sera une année très chargée. Il s'agira, en effet, de conduire à terme toutes les enquêtes et études commencées et de les discuter dans un cadre plus large. Le comité, à moins d'événements nouveaux, n'envisage pas de lancer de nouvelles enquêtes ou de mettre en question d'autres aspects de la profession.

10.2. Le comité devra investir, comme les membres d'ailleurs, beaucoup d'efforts dans l'organisation du Congrès SPR de juin 1974.

10.3. Au terme de ce court exercice, il tient à remercier très vivement toutes les personnes qui lui ont apporté leur collaboration ou qui lui ont témoigné d'une manière ou d'une autre leurs encouragements.

10.4. Le comité perd en cette fin d'exercice quatre de ses membres. A tous, il adresse ses chaleureux remerciements.

Genève, le 30 avril 1973.

Pour le comité, le président.

Postes à repourvoir au Comité

Quatre membres du comité cesseront leur activité à la fin de cet exercice. Il s'agit de M^{lles} Gertrude Bart, Françoise Stutzmann, de M^{me} Michèle Buob, maîtresses enfantines, et de M. Jean Mermoud, maître de classe spécialisée.

Le comité se tient à l'entière disposition de toutes les personnes, notamment des maîtresses enfantines, qui seraient intéressées par un poste au comité et qui hésitent à soumettre leur candidature.

Pour le comité,
le président :

R. Grob.

Tél. 41 73 22.

Séance des délégations du 23 février 1973

Règlement de l'enseignement primaire

La SPG a fait parvenir au cours du mois de décembre ses dernières propositions concernant les inspecteurs de disciplines spéciales. Les thèses défendues par la SPG (et l'AMSEP) ne peuvent être retenues par la DEP ; c'est donc le chef du DIP qui sera chargé d'arbitrer la situation. Il aura aussi à prendre position à propos de la participation des associations professionnelles et de l'année d'étude de congé. Une entrevue avec le président Chavanne est fixée au début de mai.

Plan d'introduction des programmes CIRCE I

Une information générale au corps enseignant aura lieu après les vacances de Pâques.

Les programmes seront introduits très progressivement ; il est convenu qu'avant d'envisager une généralisation du programme d'une discipline, les moyens d'enseignement soient mis à disposition du corps enseignant (si possible l'année précédente), le recyclage ou l'information des maîtres devra avoir été prévu longtemps à l'avance ; il conviendra bien évidemment d'éviter l'introduction simultanée de plusieurs programmes nouveaux.

Congés pour travaux administratifs

(Maîtresses enfantines)

La SPG demande l'extension des mesures prévues pour les maîtres primaires à l'enseignement infantin. Si les travaux ne sont pas tous de nature administrative, la tâche des maîtresses enfantines n'est cependant pas simple à la fin de l'année scolaire. La DEP étudiera cette proposition avec la Conférence des inspecteurs. (Depuis lors, elle a décidé d'accéder à la demande de la SPG mais en n'accordant qu'une demi-journée de congé aux élèves de l'enseignement infantin.)

Classes de neige

La pénurie de moniteurs, le prix des abonnements, les effectifs nécessaires pour remplir les chalets, etc., sont évoqués par la SPG. Le DIP ouvrira prochainement le dossier « classes de neige ». Ces problèmes seront donc repris dans un cadre plus large.

Organisation des classes 1973-1974

Après diverses interventions, associations ou groupements de parents, Grand-Conseil, presse, concernant les classes tenues par les candidats, la DEP doit faire le bilan de la situation actuelle. Des statistiques seront prêtes à la fin avril. La SPG demande à la DEP de prendre toute mesure pour éviter des décisions hâtives en fin d'année.

Une séance des délégations (début mai) sera entièrement consacrée aux problèmes relatifs à l'organisation des classes.

Information

Des cahiers thématiques, préparés par R. Rudin, traitant de problèmes pédagogiques doivent maintenant paraître régulièrement.

Une commission pour l'information des parents doit être mise sur pied ; trois enseignants y collaboreront.

Un service de presse (coupures de journaux, articles concernant l'enseignement) est à la disposition des enseignants.

Association de parents

La DEP constate d'abord l'accord sur le fond de la question entre les associations professionnelles (texte SPG mars 1972) et la DEP. Le texte concernant les relations entre les associations de parents et l'école sera inséré dans les instructions réglementaires. La discussion reprendra lors de l'étude de ces IR afin que tout soit en place pour la rentrée de 1973 (!??).

La SPG insiste pour que soient évitées les relations directes entre inspecteurs et parents à l'insu de l'instituteur. La SPG remarque encore que le corps enseignant doit parfois réagir devant l'attitude de certains groupements non affiliés à la Fédération des associations de parents, donc non reconnus par la DEP. La DEP estime en effet que le problème est posé et qu'on ne peut ignorer l'existence de ces groupes sans toutefois être amené à les reconnaître officiellement.

Budget

La SPG sur la base du mémorial du Grand Conseil du 10.11.1972, s'étonne que l'enseignement primaire ait « économisé » quelque 1 million et demi de francs par rapport au budget voté, alors même que certains projets ne sont pas pris en considération faute, dit-on, de crédits, ou de moyens financiers. Elle constate que l'enseignement primaire est seul à être en deçà des limites fixées par le législatif, et se demande ce qui peut motiver cette politique d'épargne excessive et isolée.

La DEP rassure (?) la SPG : des crédits extraordinaires pour la revalorisation des traitements avaient été accordés : les prévisions sans doute avaient trop larges par rapport aux possibilités de recrutement.

La SPG fait remarquer que les dépassements de crédits sont très rares dans l'enseignement primaire et qu'une certaine réputation d'austérité lui est ainsi conférée par ceux qui disposent des cordons de la bourse : elle craint par conséquent qu'au moment où les crédits nécessaires au perfectionnement inéluctable du corps enseignant, notamment ceux nécessités par l'année d'étude de congé, seront demandés, on comprenne mal en haut lieu des augmentations de budget inaccoutumées.

La DEP s'engage à étudier toute proposition des associations professionnelles relative à l'un ou l'autre des postes de son budget.

Divers

La SPG intervient encore au sujet : 1) du nombre et du rythme des épreuves en 6^e année ; 2) des remplacements non assumés pendant les cours de perfectionnement des maîtresses enfantines en rythmique ; 3) de l'organisation des classes qui ne vise pas, même lorsque cela est possible, à une diminution des effectifs d'élèves par classe (exemple : l'école enfantine d'Aïre).

A propos de ce dernier point, la SPG estime qu'il vaudrait mieux, lorsque les conditions s'y prêtent, répartir les quelques élèves-problèmes dans des classes ordinaires dont les effectifs auraient pu être abaissés, plutôt que d'ouvrir une classe spécialisée.

J. Stranieri.

Assemblée générale du 3 avril 1973

Relativement peu de monde pour deux sujets pourtant préoccupants : le premier, il est vrai, était très ardu, très difficile à aborder dans sa complexité ; le second déjà abondamment discuté, avait déjà fait l'objet de votes très nets antérieurement.

Débat impossible à résumer en ce qui concerne **la SPG et la vie politique**. Les diverses options et positions soumises par le comité à l'attention des membres dans un texte joint à la convocation d'assemblée rencontrent une très large approbation des collègues présents. Certains pourtant estiment que plusieurs points ne font qu'effleurer le véritable problème de l'engagement politique de l'enseignant, sur-

tout de celui qui se dit neutre : d'autres souhaitent des prises de position plus marquées encore, craignant que l'engagement actuellement défini ne soit que verbalisme creux.

Tout, bien sûr, n'a pas été dit lors de cette assemblée sur la SPG et la vie politique ; le dossier reste et doit rester ouvert ; rien ne sera radicalement changé après ce débat, qui aura présenté l'avantage, pour le comité, de pouvoir manifester d'une manière aussi transparente que possible quelle place il entend donner à la SPG dans la vie publique, pour les membres, de mettre en question cette participation plus intense de l'enseignant à la vie de la cité. (Voir texte au bas de cette colonne.)

CIRCE II

Informés du contenu du rapport intermédiaire de CIRCE II et des difficultés rencontrées, les membres, après un très court échange de vues, puisque tout a déjà été dit lors d'assemblées précédentes, décident de mandater le comité d'assurer la liaison avec la Conférence des présidents. Ils estiment que la position genevoise ne peut aller au-delà du compromis que constitue déjà ce rapport intermédiaire, et que, en fonction des arguments pédagogiques déjà développés antérieurement, les travaux de CIRCE II doivent être entrepris comme si aucune sélection ou orientation des élèves n'étaient envisagées au cours des degrés 5 et 6.

Divers

Des membres élèvent une vigoureuse protestation à propos du rythme des épreuves dans les 6^{es} notamment. Ils demandent au comité d'intervenir également au sujet des distributions complétaires de matériel de TM. On se demande aussi à quoi aboutiront les licences en pédagogie dont on parle dans la presse.

Le comité prend acte de ces diverses interventions et étudiera la suite qu'il conviendra de leur donner.

Prochaine assemblée : l'assemblée administrative annuelle du 24 mai.

Pour le comité : *R. Grob.*

La SPG et la vie politique

Une première constatation : aucune mention dans les statuts de la SPG d'une quelconque neutralité politique.

La neutralité est donc un fait de tradition, elle relève du droit coutumier.

Une deuxième constatation : la très grande majorité des syndicats ou groupements professionnels se disent neutres sur le plan politique, alors qu'on ne saurait prétendre qu'ils ne jouent aucun rôle dans la vie politique : syndicats ouvriers

ou syndicats patronaux font partie de ce que l'on appelle les groupes de pression, au même titre que les Eglises, certains groupements économiques, les associations d'usagers de la route et autres groupements de défense, de soutien, etc., temporaires ou permanents.

Les enseignants ne se sont, jusqu'à présent, que très rarement manifestés en tant que groupe de pression et n'ont, par ailleurs, jamais été considérés dans les milieux politiques comme en constituant un.

Tout contribue à cette mise à l'écart, les incompatibilités, par exemple, la politique générale qui tend à maintenir les enseignants au rang d'exécutants chargés d'appliquer des directives élaborées sans leur participation, les résistances très vives à cette participation enfin.

Depuis quelques années, une évolution très sensible s'est amorcée : on s'est enfin aperçu que sans une participation active des enseignants à l'élaboration des programmes, des moyens d'enseignement, à la définition des objectifs, toute réforme resterait lettre morte. Cette appréhension du rôle des enseignants pour récente qu'elle soit est réelle.

Parallèlement, on a compris et établi que tout acte éducatif, que toute attitude pédagogique est politique, que l'engagement politique le plus lourd de conséquences est peut-être justement la pseudo-neutralité de l'enseignant dans sa classe, ou le refus des enseignants, en tant que groupe, d'assumer une action politique.

L'acceptation inconditionnelle d'une structure scolaire, l'utilisation aveugle de certaines méthodes, de certains manuels, la transmission docile d'un certain programme, sont parmi d'autres, les agents les plus sûrs d'une certaine politique, politique d'autant plus subtile qu'elle ne s'apparente à aucun programme de parti explicite.

On commence seulement maintenant à comprendre toutes les conséquences de cette prétendue neutralité, imposée et maintenue dans les textes légaux et réglementaires.

Jamais mieux qu'en collaborant à l'élaboration des plans d'études romands, à la réflexion sur les objectifs et les structures scolaires ou en analysant avec attention les règlements, les enseignants ont pu réaliser la part d'option politique que contiennent ces documents.

Qu'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas d'introduire la politique en classe, de tomber d'une forme de conditionnement, politique quoique involontaire,

dans une autre forme de persuasion explicitement et volontairement politique.

Il s'agit pour l'enseignant de s'affranchir d'une tutelle coutumière qui entend écarter les enseignants du pouvoir de maintenir en l'état ou de modifier l'institution éducative.

Il s'agit de s'affranchir en tant qu'individu, mais surtout en tant que groupement qui mieux que d'autres peut faire valoir les arguments propres à déterminer sainement les décisions, de près ou de loin en rapport avec l'éducation.

Qu'on le veuille ou non, la plupart des décisions dites politiques ont des répercussions sur l'enseignement, et inversement les décisions relatives à l'institution scolaire ont des incidences sur l'ensemble de la vie en société.

L'école est, et peut-être plus que jamais, partie intégrante de la société, dialectiquement rattachée à elle et non plus seulement un instrument à sa disposition.

Dès lors, l'engagement politique d'une association d'enseignants doit être assumé en toute conscience sur la base d'une réflexion permanente à propos du rôle de l'institution scolaire, dans la vie de la société, des fonctions de l'école à l'égard de l'avenir social.

Préconiser l'isolement superbe de ceux qui prétendent ne pas se mêler des contingences sociales ou économiques, ou accepter la soumission aveugle en tant que serviteurs dociles de l'Etat, ne peut que faire le jeu d'autres groupes de pression souvent peu au fait des problèmes de l'enfance, souvent très peu préoccupés de l'avenir de nos élèves.

Il est bien évident que l'engagement politique d'un groupement d'enseignants, de la SPG par exemple, ne saurait s'accommoder d'un alignement quelconque sur les thèses d'un parti, constitué ou non, quel qu'il soit.

En revanche, ce que les enseignants se doivent de sauvegarder, c'est la liberté pour les hommes qu'ils contribuent à former de se déterminer au mieux de leur conscience le moment venu, de se prononcer et, le cas échéant, d'agir.

Tout système politique qui voudrait restreindre cette liberté de choix par l'intermédiaire d'un corps enseignant, conscient ou non, doit déontologiquement être combattu.

Il serait, en effet, très grave d'accepter que soit engagé l'avenir d'un enfant dont

l'indétermination psychologique et intellectuelle, partant politique, reste évidente jusque très tard dans son évolution, en dépit des contraintes socio-culturelles et peut-être héréditaires.

Dans une perspective véritablement éducative, tout enfant doit être amené à un niveau de conscience et de culture optimal pour pouvoir s'affirmer en tant qu'individu responsable.

Il manque actuellement un ensemble de finalités à l'enseignement adapté à notre époque ; les finalités explicites auxquelles tendent nos systèmes éducatifs datent : lois et règlements ont été conçus dans l'esprit du début du siècle.

Les enseignants, mieux que d'autres probablement, perçoivent les décalages profonds qui existent entre les textes et les déclarations d'intention des instances politiques d'une part, entre les déclarations d'intention et les moyens mis en œuvre pour les réaliser, d'autre part.

Fixer les finalités à l'enseignement, à l'éducation est devenu une nécessité ; on sait l'échec du GROS (voir « Educateur » N° 3). On sait le refus exprimé par la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique d'accepter ce qui aurait pu devenir une sorte de charte des enseignants. Il n'est pas acquis, par ailleurs, que l'ensemble du corps enseignant aurait souscrit à ce document. Il n'empêche que, dans ses grandes lignes, le rapport du GROS, notamment ses thèses, a été élaboré par des enseignants surtout, des enseignants de tous les cantons romands et de tous les milieux.

L'action actuelle du comité de la SPG, comme celle qu'il a conduite dans un passé récent, s'inscrit dans l'esprit du GROS. Elle constitue une option de nature politique soutenue et approuvée dans ses modalités immédiates par les assemblées.

Le comité entend poursuivre dans la même ligne. Politique mal définie jusqu'à présent, faute de textes précis, elle peut devenir plus consciente dès lors que les principes sont affirmés explicitement, par le rapport du GROS, par exemple, et qu'elle peut être discutée par tous les enseignants groupés en association.

Le choix des moyens d'action est un problème important bien que secondaire.

Est-il opportun d'affirmer publiquement certaines positions ? Est-il judicieux d'intervenir dans une votation populaire, par exemple ?

Souvent, le comité est amené à prendre des décisions très rapidement. Les délais d'intervention sont, dans la plupart des cas, très courts et ne permettent que rarement la consultation des mem-

bres. Dans la majorité des cas, le comité sait représenter les enseignants, du moins le point de vue le plus largement partagé. Dans d'autres cas, il ne peut que s'abstenir, ou intervenir avec réserve, faute de savoir s'il sera suivi par l'ensemble des membres.

En tout état de cause, cette autonomie du comité par rapport à l'action immédiate a été profitable ; elle a permis d'infléchir déjà à plusieurs reprises des tendances qui auraient pu ne pas correspondre aux aspirations du corps enseignant.

Informés, consultés parfois après coup, les membres de la SPG ont, jusqu'à présent, ratifié les interventions du comité, sinon unanimement, du moins majoritairement.

La règle veut qu'en principe toute décision importante, toute prise de position engageant l'avenir, soit précédée par une consultation des membres.

Le comité a respecté et continue à respecter ce principe. Il s'efforce de rester fidèle à une ligne de conduite qu'il a pu se fixer au cours des assemblées successives.

Les moyens d'intervention découlant de cette ligne de conduite sont de son ressort : il est statutairement l'exécutif de la société. Il est donc ainsi amené à prendre un certain nombre de responsabilités dont il ne saurait se démettre sans la volonté expresse des membres.

C'est pourquoi il a estimé, en ce moment particulièrement décisif dans l'évolution des rapports entre la société et l'institution scolaire, devoir exprimer aussi clairement que possible les grandes lignes de la politique scolaire qu'il entend suivre, ainsi que l'influence qu'il souhaite pouvoir continuer à exercer sur les instances responsables des décisions politiques.

Les enseignants et les centrales nucléaires (II)

Les risques

Les centrales nucléaires prévues auraient besoin d'un système de refroidissement énergétique. La très grande quantité de vapeur sortant des turbines devrait être condensée. A cet effet, les promoteurs songent tout d'abord à utiliser l'eau des cours d'eau dont la température s'élèverait, pour le cas du Rhône dans le projet de Verbois, de 2 à 3 degrés. Il faut remarquer que ce n'est qu'après un

parcours d'une centaine de kilomètres que l'eau du fleuve retrouverait sa température normale. Nos voisins français utilisent déjà ce système à Bugey près de Lyon. Il semble que là, l'eau du Rhône soit réchauffée de 7 degrés déjà ! Qu'en sera-t-il lorsque 5 centrales fonctionneront sur le même site ?

D'autres solutions sont également envisagées. Il s'agirait de construire de gigantesques tours de refroidissement à tirage naturel (diamètre à la base : 90 m., hauteur totale : 120 m.) : l'eau de refroidissement venant du condenseur ruisselle dans un courant d'air de sens opposé et s'y évapore en partie (2 à 3 %). Quant à l'eau restante (98 %), elle perd sa chaleur au cours de ce processus et peut à nouveau être utilisée. De l'avis même des promoteurs, il faudrait alors s'attendre à la formation de brouillards, voire à des précipitations qui pourraient modifier le microclimat de la région. Il ne s'agit là encore que des effets résultant d'une seule centrale, mais si l'on envisage les conséquences en l'an 2000 déjà, lorsque tous les projets prévus seraient réalisés en Suisse, ce dont ne parlent guère les promoteurs qui sont surtout intéressés à la bonne marche de leur usine sans réfléchir outre mesure aux conséquences globales, il est permis de s'inquiéter. Le conseiller national Jaeger, de Saint-Gall, dans les motivations de sa motion du 5 juin 1972, nous apprend que « la production des centrales nucléaires qui sera nécessaire en l'an 2000 mettra à disposition une chaleur résiduelle à peu près équivalente à la production totale d'énergie actuelle. Cette chaleur résiduelle suffirait à réchauffer de 10° C environ une masse d'air d'un kilomètre de hauteur sur tout le territoire suisse. Le réchauffement effectif, qui serait un peu moins important, pourrait avoir des effets désastreux sur notre climat, même si l'on tient compte de la circulation de l'air et d'un meilleur degré d'utilisation des sources d'énergie ».

En fait, il ne s'agit pas ici d'un risque que l'on décide de prendre ou de ne pas prendre. Il s'agit de savoir si nous continuons à vivre au jour le jour pour nous trouver inéluctablement devant une situation catastrophique que l'on peut aujourd'hui prévoir ou, au contraire, si nous acceptons de regarder la réalité en face en nous préoccupant de notre avenir.

Dès l'apparition de nouveautés techniques spectaculaires, il se trouve des gens pour prendre peur et annoncer des calamités ; puis, à la longue, rien ne se passant, chacun est rassuré. Récemment, des barrages gigantesques ont été construits dans nos montagnes ; la rupture de l'un d'eux entraînerait en peu de temps la mort de milliers de personnes, mais cela

ne préoccupe pas outre mesure les gens menacés.

Nous profitons très largement d'une telle construction : nous nous réjouissons d'ouvrir notre poste de télévision, la maîtresse de maison n'a plus à se faire les muscles dans sa lessiverie, elle peut même souvent penser à ses loisirs.

Pour que nous développions encore cette époque heureuse, les sociétés d'électricité notamment présentent une propagande bien étudiée et envisagent la **construction de centrales nucléaires**.

Faut-il considérer ces projets comme de simples nouveautés comparables à l'apparition de la locomotive, des premières voitures, à la construction de grands barrages ? Certainement pas, les choses ne sont pas si simples. Quelques minutes après l'explosion d'une locomotive, quelques instants après la destruction d'une voiture, quelques heures après la rupture d'un barrage, nous pouvons soigner les blessés, nous pouvons compter les morts. Avec l'utilisation de l'énergie nucléaire et ses risques d'accidents, tout ne s'arrête pas là : si nous polluons mille litres d'eau à l'aide de mazout ou d'acide par exemple, nous avons les moyens techniques de la purifier et de la boire ; si, à l'aide de gaz, de fumées, nous polluons mille litres d'air, nous avons aussi la possibilité de le purifier et de le respirer ; mais si nous contaminons notre environnement avec des effluents radioactifs, il n'existe aucun moyen de lui redonner son état antérieur. Nous devons alors attendre. Combien de temps ? Cela varie entre une fraction de seconde et des dizaines de milliers d'années (tous les spécialistes, qu'ils soient favorables ou non aux centrales nucléaires, sont d'accord sur ce point).

Tant qu'il y aura des hommes, tant qu'il y aura une nature, il y aura toujours des imprévus, des accidents. Pas un seul des promoteurs des centrales nucléaires ne peut nous assurer en toute conscience que demain un tremblement de terre, comme on peut en imaginer un tous les dix mille ans, ne viendra pas disloquer une centrale et permettre la libération d'une radio-activité telle que sur des centaines de kilomètres carrés à la ronde la vie ne soit plus possible pour longtemps. Nous ne serions vraisemblablement pas là pour nous poser des questions si les hommes d'il y a dix mille ans avaient eu la possibilité de raisonner et d'agir à la manière des promoteurs dont nous avons parlé.

Parmi les accidents qui ne seraient pas dus à des causes naturelles, il faut songer aux erreurs humaines. Le commandant Cousteau, par exemple, a pu observer certains containers précipités au fond des océans : plusieurs sont fissurés alors que

des scientifiques avaient fait des calculs pour qu'ils résistent aux pressions énormes des grandes profondeurs. Il faut encore penser aux destructions volontaires par sabotage ou à la suite de chantage, soit lors du transport des matériaux, soit sur leurs lieux de stockage, soit à l'intérieur des centrales elles-mêmes.

En période de fonctionnement anormal, par exemple à la suite d'accidents mineurs, il existe également des risques. Les employés qui seraient appelés à travailler dans des locaux où le taux de radiation serait supérieur à la norme admise devraient s'engager à ne plus procréer. On sait que la radio-activité est à l'origine de malformations qui peuvent devenir héréditaires. En effet, c'est à l'aide de radiations que des biologistes créent pour leurs études, par exemple, des générations de mouches dont un œil est remplacé par une patte. Des savants insistent pour que des études poussées soient entreprises dans la recherche médicale ; il serait indispensable de déterminer dans quelle mesure la radio-activité même naturelle est responsable de leucémies et de cancers. Il n'y aurait peut-être même pas de seuil de radiation acceptable.

Les déchets font courir un risque énorme aux générations futures qui devront les contrôler attentivement pendant des milliers d'années sous peine de voir leur environnement se polluer d'une manière pratiquement irréversible. Il s'agit d'un engagement que nous prendrions en l'absence des intéressés.

La radio-activité est une pollution sournoise. Nous pouvons traverser une zone très irradiée sans nous en apercevoir. Elle ne se sent pas, elle ne se voit pas ; ses effets sont imperceptibles sur le moment, c'est à ce titre qu'elle est encore un risque dont il ne faudrait pas sous-estimer la gravité.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous acceptons de courir ces risques. Les promoteurs ont déjà répondu et au nom de leurs connaissances scientifiques, ils voudraient s'arroger le droit de décider seuls en nous laissant dans l'ignorance des problèmes essentiels dont tout homme peut juger. Nul besoin d'être un spécialiste pour se prononcer.

(A suivre.)

Résumé de la conférence de Henri Hartung

20 mars 1973, Genève

Nombreux étaient les enseignants venus écouter, mardi 20 mars 1973, à la salle du Musée d'histoire naturelle de Genève, les réponses apportées par Henri Hartung à la question : Peut-on encore enseigner ? Réflexions, d'ailleurs, plutôt que questions, partant de l'observation des courants actuels : contestation de l'enseignement d'une part, formation continue de l'autre, et action quotidienne des enseignants enfin.

Contestation de l'enseignement sur trois terrains :

- dans le cadre d'une contestation globale de la société, qui a forgé des outils si lourds, si programmés, si spécialisés, qu'ils finissent par broyer l'individu et le mettre à la merci des « capitalistes du savoir » ;
- dans le cadre d'une critique sociopolitique de l'enseignement qui, dépendant du pouvoir politique et économique, accentue cette dépendance en vivant en vase clos, en formant les futurs citoyens à l'obéissance et à la soumission, et en les entraînant à un esprit de compétition contraire à toute fraternité ;
- critique pédagogique enfin, refus du cours magistral et des polycopiés, qui gavent la mémoire comme on gave des oies, aspirations à des situations de découvertes et de responsabilités.

A ces courants contestataires est donnée une réponse paradoxale : **l'éducation permanente**, devenue en France, par la loi de 1971 et le décret d'application de 1972, la « formation professionnelle continue » ; modalités de financement, de participation des employeurs, de stages, tout est prévu... sauf les objectifs de l'enseignement qui ne sont jamais posés nulle part : pourquoi est-ce qu'on enseigne ? Epanouissement de la personne ou adaptation aux lois économiques, liberté et autogestion ou organisation et efficacité ? De ces deux courants opposés l'un à l'autre par Henri Hartung, l'organisation actuelle de la société tend à favoriser le second.

En face de ces tendances, quelle est, troisième courant, paradoxal lui aussi, **l'action** de la grande majorité des **enseignants** ? Elle continue son travail traditionnel, vivant en-dehors de ces problè-

mes, dans les attitudes habituelles d'enseignement autoritaire et hiérarchisé.

Devant une situation si incohérente, que faire ? Hartung nous propose trois directions de réflexion : si enseignement il y a, il doit être réflexif, coopératif et autogéré.

Enseignement de type **réflexif** :

Cela veut dire qu'il faut commencer par faire une analyse objective et fondamentale de l'enseignant, de l'enseigné, et de l'école, de leurs fonctions explicites et implicites.

Exemple : quelles sont les conséquences réelles d'une donnée qui paraît naturelle et inévitable, l'âge des enfants ? Devenue absolue et théorique, elle fait de la moyenne un idéal et institutionnalise les écarts ; dès lors, l'école « sépare » et elle sépare ceux qui ont l'âge, et les « trop vieux » pour qui il est désormais trop tard pour apprendre. L'école est-elle un mécanisme de ségrégation par diplômes ?

Autre exemple : quelles sont les conséquences du langage utilisé, le « bon français », parlé par certains seulement, « parlure bourgeoise » coupée de la réalité, où les mots « divorce, deuil, sexe » ne sont jamais présents au chapitre « famille », ni « grève, revendication, cadence » au chapitre « travail » ? L'école primaire est-elle le reflet d'une certaine classe sociale, comme ce livre d'histoire, où tant de lignes sont consacrées à la noblesse et au clergé, et une seule phrase au Tiers Etat : « Tout Français qui n'appartient ni à la noblesse ni au clergé fait partie du Tiers Etat, qui regroupe 98 % de la population » (G.-A. Chevallaz, « De la Révolution française à nos Jours », Payot 1962). Pour qui enseigne-t-on ?

Enseignement de type **coopératif** :

La seule solution à des collectivités impersonnelles, où les gens sont « atomisés », morcelés en divers aspects, sérialisés, donc impuissants et effrayés, est que chacun puisse redevenir soi-même, un être autonome, qui peut dire ce qu'il pense parce qu'il n'a pas peur, un être qui vit en fraternité, un être équilibré et responsable. Dès lors, comment envisager un enseignement qui ne soit pas non-directif, non-jugement, qui ne soit pas découverte d'autrui en même temps qu'expression de soi-même, c'est-à-dire apprentissage de la vie en groupe, de la coopération ?

Enseignement de type **autogéré** :

C'est l'application de la fraternité, l'enseignement non-hiérarchisé où chacun se prend en charge lui-même, adapte ses programmes à ses besoins, choisit son

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.

Collaboratrices :

Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.

Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

métier, vit à sa façon et ne laisse plus à d'autres le soin de décider pour lui de tout ce qui le concerne. Est-ce une utopie? Si oui, il ne faut rien changer aux schémas traditionnels, si non, l'enseignement nouveau est déjà possible dans trois domaines :

Rapport maître-élève, actuellement hiérarchique, donc aliénant car le savoir est transformé en pouvoir. L'enseignant peut-il modifier le système relationnel, casser le rapport, le silence figeant, peut-il se mettre à disposition, préparer la vie commune avec ses élèves, substituer la coopération à l'autorité ou au laisser-aller?

Rapport école-environnement dont il faut élever la qualité de la vie : pour cela, préparer non à obéir, mais à assumer des responsabilités, afin que par un système coopératif on arrive à une transformation qualitative de notre vie, à des rapports plus authentiques entre les êtres, à une société où l'on ne demande pas « plus de tout », mais « plus de mieux ».

Rapport évaluation-travail, où l'on ne porte plus sur l'autre un « jugement » conforme seulement à une norme quantitative et habituelle ; mais que l'on introduise des critères qualitatifs, tels que l'acceptation de soi-même, la spontanéité, car cela compte aussi dans l'existence.

Comment conclure ?

Hartung ne veut pas apporter une réponse toute faite, qui viendrait de l'extérieur : ce qu'il faut, c'est que chacun de nous se pose cette question, et prenne conscience, que chacun essaie d'y répondre selon ses possibilités, son cadre, ses recherches. Sommes-nous prêts à nous engager, à assumer la responsabilité de notre vie, à commencer par celle de nos idées, afin que quelque chose change, afin que, si enseignement il y a, il puisse être qualifié et non quantifié, afin que la vie, demain, soit peut-être un peu meilleure qu'aujourd'hui.

Liliane Palandella.

Neuchâtel

Enquête sur le fonctionnement d'un système scolaire

Un chef de travaux et un assistant en gestion d'entreprise de l'Université de Neuchâtel, MM. S. Munari et D. Haag, ont entrepris, à titre privé, une étude sur la gestion d'un système scolaire. Elle devrait aboutir à des propositions concrètes d'amélioration du fonctionnement des écoles.

Leur idée est d'appliquer au secteur public les techniques et les procédures qui ont fait leur preuve dans les entreprises privées.

Ils ont choisi d'axer leur travail sur le système scolaire neuchâtelois plus particulièrement. Toutefois, les difficultés de saisie d'informations pour comprendre le fonctionnement des écoles sur les plans administratifs et pédagogiques les oblige à solliciter l'aide de tous les enseignants du canton de Neuchâtel.

C'est ainsi que vous recevrez sous peu (fin avril-début mai) un questionnaire dont la distribution et la collecte des réponses seront assurées par l'intermédiaire de la SPN.

Nous nous permettons de vous demander de réserver un accueil favorable à cette étude qui nous touche de près. Seul un taux élevé de réponses peut garantir l'objectivité nécessaire à un tel travail.

Les propositions d'amélioration qui en découleront sur le plan gestionnel ne peuvent qu'être bénéfiques à l'exercice de notre profession d'enseignant.

Echos des sections

LA CHAUX-DE-FONDS

Comité 1973

La présidence est assumée par 3 membres : M^{lle} Huguette Jeanrenaud, Grenier 27, M. Jean-Claude Jeanneret, Bellevue 22, M^{me} Lola Sobel, République 25.

Secrétaire des verbaux, M. Gérald Devenoges.

Caissier : M. Raoul Cop.

Trait d'union : M^{me} Rosette Cop.

M. Philippe Moser, Le Valanvron.

M^{me} Christiane Palix.

M^{lle} Hélène Jeanneret, déléguée au CC.

M. Jean-Claude Jeanneret, Bellevue 22, est le répondant vis-à-vis des autorités, et de l'extérieur.

Rapport de gestion

« Les membres du comité se sont réunis en séance tous les 15 jours, et pour-

tant si l'on fait le bilan des réalisations de cette dernière année, force nous est de constater que la moisson n'est pas très ample. Dans l'ordre chronologique, voici les faits marquants :

Assurance accidents

De longues tractations avec les autorités communales ont abouti à la création d'une assurance accidents collective auprès de la Winterthour. En même temps, la commune qui jusqu'alors était son propre assureur signait un contrat d'assurance accidents professionnels avec la même compagnie, nous faisant ainsi bénéficier des avantages que connaissaient déjà depuis plus de 10 ans nos collègues de l'enseignement secondaire.

Commission scolaire

Au début de la législature, il a fallu intervenir auprès du nouveau président de la Commission scolaire pour que soit reconnu par écrit le droit que nous avions difficilement acquis et qui nous était contesté, d'envoyer siéger à la Commission scolaire 4 délégués avec voix consultative : 2 collègues de l'enseignement primaire et 2 collègues de la section préprofessionnelle. Il est bien évident que nous ne nous en tiendrons pas là, et que notre objectif reste la participation paritaire avec voix délibérative.

Conférence pédagogique

En février 1972, le groupe de travail que préside Michel Corbellari invitait Michel Girardin à venir parler à La Chaux-de-Fonds de pédagogie institutionnelle. Comme cette séance coïncidait avec la première des soirées préprofessionnelles, le comité demandait à Michel Girardin de revenir nous entretenir de son expérience. C'aurait pu être une soirée enrichissante pour ses quelque 30 auditeurs, sans plus. Ce fut pour plusieurs d'entre nous, déçus de l'enseignement traditionnel, le point de départ d'une réflexion collective dans le cadre d'une dynamique de groupe, expérience unique grâce aussi à la présence d'un animateur remarquable : Henri Hartung.

Enquête

Récemment à la demande d'un collègue préprofessionnel, et à la suite du retrait de la proposition d'un membre de la Commission scolaire d'instaurer la semaine de 5 jours, le comité entreprenait une enquête pour savoir si elle répondait à un besoin, et si le corps enseignant préprofessionnel l'estimait réalisable dans les circonstances actuelles. Les résultats ont été éloquentes : parents et enseignants désirent la semaine de 5 jours à une grande majorité. Nous en avons informé la Commission scolaire et nous suivons l'affaire. »

D'un point de vue général, la présidente, M^{me} Lola Sobel, constate un abstentionnisme regrettable des collègues du district malgré les efforts des responsables qui ont tenté à plusieurs reprises et sous différentes formes de les faire participer aux prises de décisions du comité. Elle conclut néanmoins sur un ton optimiste en se déclarant convaincue du rôle important que peut jouer une association résolue et active.

Val-de-Ruz

Comité 1973

Président : Jean-Francis Mathez ; vice-présidents : Hugues Feuz, Daniel Thommen ; caissière : Marguerite Besson ; secrétaires : Jean-Jacques Spohn, Marc Nicolet ; délégué au Comité central : Gabriel Ruedin ; suppléant : Daniel Thommen ; délégués à l'AD : Fritz Nussbaum, Berthe-Hélène Balmer ; suppléant : Maurice Tissot ; délégués à la SPR : Jules-Auguste Girard ; suppléante : Lucie Matthey-Claudet.

RAPPORT DE GESTION

Effectif

Notre section SPN compte actuellement 47 membres. Nous avons enregistré 4 admissions : M^{lle} Simone Dubois, MM. Pierre-Laurent Flückiger, Jean-Luc Virgilio et Pierre-Daniel Gagnebin. Je leur souhaite officiellement la bienvenue en espérant qu'ils trouveront plaisir au sein de notre association. Ils peuvent être assurés de notre amitié et de notre appui. J'ai l'impression que notre corporation est à un tournant et que nous aurons besoin, dans un proche avenir, d'une grande unité et d'un esprit de collégialité bien cimenté pour faire face à l'évolution actuelle des structures de l'enseignement secondaire qui auraient tendance à nous dissocier.

Nous n'avons reçu aucune démission, mais deux mutations ont été enregistrées. La première, celle de M. Charles-Emile Guyot qui prend une retraite prématurée pour cause de maladie. Nous réitérons, à cette occasion, nos vœux les plus sincères pour sa santé. La deuxième est celle de M^{lle} Alice Perrin qui a cessé son activité pour raison d'âge et qui a été proclamée membre honoraire SPN lors de la dernière assemblée générale. Nous la félicitons et espérons la voir encore souvent à nos assemblées.

Comité central

Votre président a assisté à 3 conférences avec le Comité central où ce dernier nous a informé de son activité ; activité intense où les affaires économiques se

mêlent aux problèmes professionnels. J'ai été véritablement très impressionné par l'énorme travail entrepris : défense de la profession, intégration de la section professionnelle, syndicalisme, activité de la VPOD, caisse de pension, collaboration pédagogique, enquêtes, dialogues avec le DIP et j'en passe. Vous pouvez avoir l'assurance que notre Comité central fait tout pour la sauvegarde de notre profession et je l'en remercie sincèrement. La SPN représente, pour le DIP, l'interlocuteur autorisé de tous les membres du corps enseignant primaire et préprofessionnel. Gérard Bouquet, président du CC, et son équipe veillent à la qualité de ces relations, sans négliger son efficacité.

Intervention de section

La section du Val-de-Ruz est intervenue par lettre auprès du CC concernant les cours de perfectionnement en insistant :

1. pour que le mercredi après-midi ne soit pas utilisé pour ces cours car nous avons besoin de ces heures « soupapes » pour diverses raisons (travaux professionnels, préparation et simplement détente nécessaire à notre équilibre nerveux) ;
2. que les autorités scolaires ne surchargent pas les autres jours afin de libérer volontairement le mardi après-midi ou le jeudi après-midi et d'éviter ainsi toute suppléance.
3. de planifier le programme des cours sur 3 ans et de le porter à la connaissance des enseignants.

Jean-Francis Mathez termine en remerciant les collègues qui ont œuvré pour la section en 1972 et en espérant que chacun fera preuve également d'esprit de collaboration en 1973 selon ses aspirations et sa disponibilité.

TRIBUNE LIBRE

A propos des écoles jésuites

A l'heure où se pose la question de la suppression des articles de la Constitution dits — à tort — confessionnels, le problème se pose de la création d'éventuelles écoles dirigées par les jésuites.

Il conviendrait alors de ramener les choses à leurs justes proportions, c'est-à-dire de faire crever la baudruche de la supériorité des écoles jésuites.

Evidemment, chez eux, la maîtrise de la langue est très poussée. Mais que vaut un enseignement scientifique s'il est limité par les dogmes de l'Eglise ?

Aux yeux de beaucoup, avoir son fils dans les écoles jésuites, cela fait « bien », précisément à cause de cette légende de supériorité qui entoure ces écoles.

Donc seuls, les snobs se préoccuperaient de mettre leurs fils (à papa) dans lesdites écoles.

Mais c'est l'occasion de dire que la qualité de l'enseignement dépend en tout cas autant — sinon davantage encore — des aptitudes de l'élève que des qualités du pédagogue.

Je ne pense donc pas que les enseignants de nos écoles publiques doivent faire un complexe d'infériorité vis-à-vis des pères jésuites.

A capacités intellectuelles égales, l'élève qui a le désir de s'instruire, la volonté, de goût de l'effort et la persévérance nécessaire, obtiendra les mêmes résultats — à quelques toutes petites nuances près — quelle que soit l'école qu'il fréquente (par exemple la qualité des contacts entre l'enseignant et son élève).

On a dit aussi pas mal de choses au sujet des élèves qui, au départ, étaient favorisés par le milieu familial des classes privilégiées et cultivées. Mais je pense que l'élève doué et qui n'a pas peur de l'effort, issu d'un milieu extrêmement modeste, parviendra aux mêmes résultats que l'élève favorisé au départ. Il y mettra peut-être un peu plus de temps. Mais à la longue, il ira certainement plus loin et sera plus « solide », grâce à ses qualités de volonté et de persévérance, que l'élève trop favorisé au départ, qui a toutes les chances de rester aussi superficiel que brillant.

Ce m'est donc l'occasion de m'inscrire en faux contre ceux qui estiment nécessaire d'arracher l'enfant à son milieu familial, lorsque celui-ci est trop modeste, sous prétexte d'un enseignement plus rapide et plus « efficace ».

La question reste donc toujours posée : veut-on faire de nos enfants des robots — intellectuels ou manuels — condamnés au rendement par une société de profiteurs, ou veut-on en faire des êtres lucides, libres et maîtres de leur destin ?

Avec mes remerciements et mes salutations les meilleures.

Louis Ducommun.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Promotions et cérémonies de clôture

Dans la plupart des communes jurassiennes, la tradition des promotions et cérémonies de clôture demeure vivace. La presse en a parlé abondamment.

Autorités municipales, scolaires et religieuses même participent à ces manifestations scolaires, entendent les rapports des directeurs, d'excellents programmes préparés par les classes et prennent congé des élèves qui achèvent leur scolarité obligatoire. En un mot, c'est jour de fête !

On relève en particulier l'assiduité de quelques jeunes gens n'ayant aucune heure d'absence pendant toute leur scolarité. Comme il se doit, ceux-ci reçoivent une récompense...

On relève aussi les métiers choisis par les adolescents libérés et des vœux leur sont adressés pour leur avenir professionnel.

Avec raison, certaines autorités scolaires estiment normal de prendre officiellement congé de ceux et celles, primaires ou secondaires, qui ont accompli leur neuf ans d'école.

L'année longue

Elle a commencé le 1^{er} avril pour les écoliers jurassiens et biennois romands. Elle se terminera donc le 14 août 1974. A ce moment-là, le Jura aura rejoint l'école romande.

Cette solution a posé beaucoup de problèmes ; particulièrement à Bienne, où, dans un même collège, en raison du bilinguisme, on aura deux sortes d'années scolaires, une pour les Romands, l'autre pour les Suisses alémaniques...

L'Office cantonal de la formation professionnelle a dû également prévoir le raccordement de l'ancien système au nouveau. Le nombre élevé d'apprentis, au Jura, l'exige.

Les enseignants se sont prononcés en 1972 déjà en faveur de cette solution. En définitive, nos enfants y trouveront leur compte, et c'est là l'important.

H. Reber.

Ecole normale de Delémont

Soixante enseignantes reçoivent leurs brevets

Vendredi 30 mars dernier a eu lieu la remise de brevets à soixante enseignantes, soit trente-cinq institutrices, quatorze maîtresses enfantines et onze maîtresses d'ouvrages.

Cette remise de brevets a eu lieu en présence de MM. Péquignot et Pétermann, présidents des commissions de brevets, Jean Cavadini, délégué à la coordination scolaire, et Robert Duckert, représentant du Département neuchâtelois de l'instruction publique.

A cette occasion, l'école a présenté quelques scènes du « Bourgeois Gentilhomme », de Molière, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort. Ce fut l'occasion de présenter les diverses facettes de l'enseignement de l'Ecole normale, soit les ballets, la musique et le théâtre.

Au cours de son allocution, le directeur de l'école, M. Jacques-André Tschoumy, releva combien avait été étrange l'année scolaire, puisque les régimes les plus disparates se chevauchaient dans son établissement, du fait de l'année longue en préparation et du fait que les élèves provenaient de deux cantons. Il prit congé de

M. H. Ls. Favre, maître auxiliaire, et remercia M. Widmer, vice-directeur, qui a manifesté l'intention de se décharger de sa tâche.

Profitant de l'idée présentée par les élèves de maîtresses d'ouvrages qui désirent poursuivre six mois supplémentaires d'études, pour se recycler en activités créatrices manuelles, M. Tschoumy prit le propos de la créativité pour souligner l'importance de la pensée divergente dans la société de demain.

C'est sur une note souriante qu'il s'adressa aux nouvelles diplômées qu'il compara à une bonne cuvée en nombre et en qualité.

Avant de distribuer les brevets, M. Péquignot eut l'occasion de rendre hommage à M. René Steiner, qui a quitté la présidence de la commission du brevet, au 31 décembre, et qui fut fleuri à l'occasion de cet hommage.

A son tour, M. Petermann, président de la commission du brevet d'ouvrages, tint à souligner l'excellence de la nouvelle formation distribuée à l'Ecole normale de Delémont, sur le plan culturel, depuis que les études ont été haussées de trois à quatre semestres.

E. N., Delémont.

Un souci du comité central : les classes.

M. Edmond Guéniat, directeur en retraite de l'EN de Porrentruy — et soit dit en passant ancien président central SPJ — a bien voulu s'en charger. Il faut l'en remercier... et peut-être faire un pas de plus : lui faciliter la tâche. En effet, des collègues, des membres, des sections même possèdent-ils des documents qui pourraient figurer dans les archives SPJ ? Nous pensons spécialement à des exemplaires des rapports de nos congrès. Les intéressés peuvent faire parvenir leurs « trouvailles » directement à M. Guéniat, Delémont.

H. Reber.

Centre de perfectionnement

A l'expiration du délai d'inscription aux divers cours et manifestations de perfectionnement prévus pour 1973, le nombre des inscriptions reçues s'élève à :

Cours de recyclage	1493
Formation continue	1714
Total	3207

Ce chiffre exceptionnel prouve le désir du corps enseignant d'acquiescer une formation continue indispensable à l'exercice de son activité.

Cours d'espéranto

Organisé par le Centre de perfectionnement du corps enseignant, un cours d'espéranto s'est déroulé à l'Ecole de Mont Soleil, du 9 au 14 avril 1973. Parfaitement animé par M. Claude Gacond, de La Sagne, ce cours a enthousiasmé des enseignants venus des quatre coins du Jura. En effet, dès le deuxième jour, les participants pouvaient déjà prendre part à de petites conversations en espéranto. Le cinquième jour, ils écoutèrent avec ravissement une jeune femme globe-trotter, qui leur raconta en espéranto quelques-unes de ses aventures. Tous les participants n'eurent aucune peine à comprendre la conférencière, passionnante à souhait.

Cette semaine restera fortement gravée dans la mémoire de ces enseignants qui, tous, ont étudié durant de nombreuses années l'une ou l'autre langue étrangère sans jamais la posséder vraiment. L'espéranto est une langue internationale très facile à apprendre. C'est la clé de vraies relations humaines. Il suffit d'en

prendre conscience et d'aller, à l'occasion, suivre un tel cours qui ne demande qu'à être renouvelé.

Pierre Juillerat.

SJMG

Cours de natation, plongeon et sauvetage (appel)

En collaboration avec l'inspecteur cantonal d'éducation physique, la SJMG organise, le samedi 12 mai 1973, un cours de natation, plongeon et sauvetage ouvert à tous les enseignants du Jura et de Bienne. Ce cours figure au programme 1973 du « Centre de perfectionnement du corps enseignant » sous le N° 3.1.5.

Le cours a lieu à **Macolin (piscine couverte, chauffée)**. Le cours débutera à 8 h. 30 pour se terminer à 17 heures (repas à l'EFGS). L'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription paru dans l'édition du 4 mai de l'« Educateur » et de

l'« Ecole bernoise », auprès du directeur : **M. Henri Girod, inspecteur cantonal d'éducation physique, 2533 Evilard, tél. (032) 6 88 58. Délai : jeudi 10 mai 1973.**

Cours de football

En collaboration avec l'ASF, la SJMG organise un cours de football ouvert à tous les enseignants du Jura et de Bienne. Le cours a lieu à **Moutier (terrain de football), les mercredis après-midi 23 mai et 6 juin 1973 (14 heures à 17 heures)**. Inscriptions en utilisant le bulletin paru dans les éditions de l'« Educateur » et de l'« Ecole bernoise » du 4 mai 1973, auprès du directeur : **Etienne Taillard, 2724 Les Breuleux, tél. (039) 54 15 35. Délai : 22 mai 1973 (mardi).**

N. B. : Tous les participants qui peuvent prendre un ballon de football avec eux, sont priés de le faire ! Merci d'avance.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :

Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

anime avec autant de tact que de compétence. Rappelant les luttes passées, il relève la persévérante ténacité dont le comité dut faire preuve depuis le jour où, il y a quelque 3 ans, les négociations commencèrent, ayant pour objectif primordial la revalorisation des traitements. Il rappelle l'escarmouche de l'automne 1971 où l'Etat se servit d'une habile parade en déclarant qu'aucune promesse ne saurait être formulée en période préélectorale. Les partis politiques réalisèrent là une touchante unanimité. La lutte, reprise au début de 1972, ne rencontra guère qu'un mutisme tactique. Le déficit budgétaire servit de bouclier aux sollicitations de toutes les catégories de fonctionnaires. La crainte des centimes additionnels, la menace d'un référendum populaire ne favorisaient guère l'amorce d'un dialogue. C'est alors que l'attitude de la fraction alémanique du corps enseignant se raidit, appliquant diverses mesures de rétorsion concernant, entre autre, la statistique scolaire ainsi que des velléités de démission. Cependant l'Etat, préoccupé d'équité sociale, ne pouvait plus longtemps éluder la négociation s'il devait être prouvé que le salaire de certaines catégories de fonctionnaires était réellement inférieur à la moyenne suisse. Ce dont il tint à s'assurer en instituant une commission paritaire qui déposa à fin mars 1973 ses premières conclusions au Conseil d'Etat, préconisant :

- a) une revalorisation permettant d'approcher de la moyenne au 1^{er} janvier 1975 ;
- b) le versement, à titre d'acompte, d'un montant uniforme de Fr. 100.— par mois à tous les serveurs de l'Etat dès le 1^{er} janvier 1973 (sauf aux magistrats et au personnel régi par des lois spéciales) ;
- c) le versement, en 1974, d'un second acompte basé sur les résultats de la statistique officielle sur les traitements -de mai 1973.

Il appert que l'adoption de ces trois mesures permettrait aux employés de l'Etat d'approcher la moyenne suisse en 1975 au lieu de 1976. En adoptant ces conclusions, le Conseil d'Etat n'a donc point cédé aux exigences de son personnel comme l'a clamé certaine presse. Cependant, il n'en est pas moins vrai que, sur la base des conclusions émises par la commission mandatée, le gouvernement a reconnu à l'unanimité le bien-fondé des revendications du personnel de l'Etat. La décision du Conseil d'Etat ne constitue point à vrai dire « une capitulation », ni n'implique une « double contradiction » ainsi que l'écrit un chroniqueur qui se départit un peu trop allégrement de la

Fribourg

Une imposante assemblée

UN OBJECTIF DE TAILLE : LA REVALORISATION DES TRAITEMENTS. UNE INCERTITUDE ?

Un rassemblement sans précédent que celui organisé en date du 11 avril 1973 par l'Association cantonale du corps enseignant fribourgeois dont font partie statutairement tous les membres de la S.P.F. Restées mémorables, les assemblées antérieures, bien que très fréquentes, n'avaient pas atteint un auditoire aussi compact. Le premier rassemblement, dit des Charmettes, inspiré par une audace mesurée, avait été motivé par l'impérieuse nécessité d'obtenir d'urgence un statut matériel qui dégageât la gent enseignante de la zone du besoin. Un pas décisif était franchi. Au fil des ans, on pouvait espérer que, grâce à une conjoncture florissante, la réadaptation des salaires et particulièrement ceux du corps enseignant primaire, entrerait sans soubresauts dans le cycle de l'évolution de la rémunération. Toutefois, comme rien n'est jamais acquis d'avance, il fallut périodiquement revenir à la charge, alerter et convaincre les milieux proches du Grand Conseil, sensibiliser l'opinion

sur la base de revendications minutieusement étayées. Un moment atteinte, la moyenne suisse des traitements afférents à la fonction d'enseignant ne tardait pas à laisser loin derrière elle, le niveau moyen des salaires fribourgeois.

L'impressionnante assemblée du 11 avril fut une nouvelle démonstration de la solidarité du corps enseignant. Ce fut l'occasion de constater, non sans fierté, que la corporation actuelle groupe une importante phalange de jeunes et de voir auprès de cette aile marchante nombre de ceux qui, au seuil de la retraite, tiennent à leur témoigner une loyale solidarité. Quel plus bel exemple d'union que ce coudoisement fraternel que l'on retrouve aux grandes heures de la lutte entre les anciens, imprégnés de leur expérience, et qui n'hésitent pas à épauler les jeunes générations !

Le rapport présidentiel de M. Alexandre Overney fit allusion aux moments décisifs de la grande association qu'il

stricte objectivité. Un tel jugement journalistique ne peut en définitive que nuire à la cause du personnel de l'Etat, de même qu'au prestige de l'exécutif cantonal. Au contraire, le débat ainsi engagé et exposé de façon tendancieuse à la proie de l'opinion pourrait d'ores et déjà préjuger un sort défavorable à ces mesures auprès du Grand Conseil, soit devant le peuple.

D'autre part, l'imposante assemblée du 11 avril 1973, ne saurait à priori mériter le reproche d'avoir manqué de gratitude envers le Conseil d'Etat puisque l'octroi de « 100 francs par mois dès 1973 » ne constitue point encore une certitude. Un « Tiens » a toujours mieux valu que « Deux tu l'auras ». Le corps enseignant, dans sa grande majorité, lui sait néanmoins gré d'avoir adopté une attitude positive en faveur de revendications énoncées par la commission ad hoc, contribuant ainsi à clarifier une atmosphère de tension dont se ressentaient les rapports entre l'Etat et ses fonctionnaires. Il n'est plus que de confier à des augures propices l'optimisme mesuré et vigilant de la grande assemblée extraordinaire du 11 avril 1973.

A. Carrel.

Informations présentées à l'assemblée extraordinaire du 11.4.1973

(Rapport exposé par M. E. Delley, délégué du corps enseignant primaire au sein de la commission paritaire.)

1. L'Association exigeait, dans sa requête :
 - a) un plan permettant d'atteindre la moyenne suisse au 1.1.1976,
 - b) une première revalorisation de 6% dès le 1.1.1973.
2. La Commission Schorderet a proposé essentiellement :
 - a) une revalorisation permettant d'approcher de la moyenne suisse au 1.1.1975,
 - b) le versement, à titre d'acompte, d'un montant uniforme de Fr. 100.— par mois à tous les employés de l'Etat dès le 1.1.1973,
 - c) le versement, en 1974, d'un second acompte basé sur les résultats de la statistique officielle sur les traitements de mai 1973.

Le Conseil d'Etat a accepté les propositions de la commission.

3. Les propositions de la commission favorisent les petites classes ; elles représentent une augmentation allant de 11,05 % pour les salaires les plus bas à 1,93 % pour les plus élevés.
4. Pour les enseignants, cet acompte de

Fr. 1200.— représente les % suivants :

pour 74 sœurs enseignantes	10,68% à 6,10%
119 maîtresses d'ouvrage	7,54% à 5,13%
64 institutrices auxiliaires	7,12% à 4,93%
424 institutrices	6,41% à 4,58%
9 institutrices OP non spéc.	6,41% à 4,58%
286 instituteurs	5,83% à 4,27%
16 maîtresses OP spécialisées	5,57% à 4,13%
12 maîtres OP non spéc.	5,34% à 4 %
25 maîtres OP spécialisés	5,13% à 3,88%
4 maîtres OP secondaires	4,75% à 3,45%

5. Selon les propositions de la commission, une revalorisation de 6 % est atteinte, pour un traitement moyen, (sixième année d'enseignement) par 690 maîtres sur 1033. Pour un instituteur au maximum, une revalorisation de 6 % aurait représenté une augmentation de Fr. 1673.—.
6. En atteignant la moyenne suisse au 1.1.1975 au lieu du 1.1.1976, les employés de l'Etat tirent au bénéfice. Si l'on admet que, pour les enseignants, l'écart avec la moyenne suisse en 1973 est de 18 %, nous obtiendrions, pour un salaire de Fr. 24 000.— (sans les indexations) une revalorisation qui peut être estimée comme suit :
Augmentations jusqu'en 1976 :

A. Selon les propositions de la commission

Fr.
1973: Fr. 1200.—
1974: 12% de Fr. 24000.—=2880.—
1975: 18% de Fr. 24000.—=4320.—
1976: 18% de Fr. 24000.—=4320.—
pour 4 années 12 720.—

B. Selon les propositions de l'Association

1973: 6% de Fr. 24000.—=1440.—
1974: 10% de Fr. 24000.—=2400.—
1975: 14% de Fr. 24000.—=3360.—
1976: 18% de Fr. 24000.—=4320.—
pour 4 années 11 520.—

(Il s'agit donc d'une estimation !)

7. Au vu de ce qui précède, le comité cantonal a jugé opportun d'accepter les propositions de la Commission Schorderet et en a informé le Conseil d'Etat sous réserve d'approbation par l'assemblée extraordinaire du 11 avril 1973. La décision du comité est motivée par les 3 raisons suivantes :

1. La statistique prouve que la plupart des employés des basses classes se trouvent très éloignés de la moyenne suisse ;
2. la solution proposée est sociale et favorise les petits traitements ;
3. les propositions de la commission représentent finalement un bénéfice par rapport à celles de l'association (voir point 4).

Résolution de l'assemblée du 11.4.1973

Réunie en assemblée extraordinaire à Fribourg, le 11 avril 1973, l'Association cantonale du corps enseignant des écoles primaires et ménagères a informé le gouvernement de sa position face aux problèmes de la revalorisation des traitements :

1. Elle accepte les propositions finales de la « Commission Schorderet ».
2. Elle constate que les catégories de fonctions groupant un personnel nombreux sont généralement les plus éloignées de la moyenne suisse.
3. Elle exige, pour 1974, une augmentation différenciée qui compense les écarts constatés entre les traitements fribourgeois et la moyenne suisse, par catégories de fonctions.
4. Elle demande que les enseignants ayant atteint le maximum du traitement sans changement de classe puissent accéder à un second maximum compensant l'absence de promotions possibles.
5. Elle rappelle les exigences déjà formulées concernant l'égalité de salaire pour enseignants des deux sexes.
6. Elle demande que, contrairement à l'article premier de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9.4.1973, le supplément mensuel de 100 francs soit versé à tout employé proportionnellement au temps d'activité au service de l'Etat.

L'Association cantonale.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Section gruérienne

Une vivante assemblée

Après quelques mots d'introduction de son actif président, Bernard Perritaz qui remercie la nombreuse assistance, la secrétaire détaille un procès-verbal très circonstancié, lequel est approuvé par applaudissements. Le caissier donne un bref rapport sur les comptes 1972-1973 dont le bilan se solde par une augmentation de fortune. Les vérificatrices, ayant trouvé les comptes exacts, en remercient le dévoué caissier.

Le rapport du président retrace les activités du comité durant l'année écoulée. Notons d'abord qu'à la suite de l'assemblée de Morlon, il a transmis au C.C. de l'association les deux propositions qui y furent votées. Le CC est intervenu auprès des instances concernées. Le problème des classes nombreuses a été ajourné en raison de préoccupations plus urgentes. Une nouvelle intervention impérieuse, venant de la Broye a fait ressurgir le problème des traitements auprès de l'AD.

En juin 1972, une délégation du comité était confronté avec M. P. Mailard, lieutenant de préfet, en vue d'une mise au point au sujet des propos tenus par lui, à l'issue de notre visite à la chocolaterie de Broc. Dès la séance constitutive de septembre 1972, les séances régulières de notre organe ont traité en particulier les points suivants :

- l'étude du rapport sur l'introduction de la deuxième langue ;
- notre collaboration avec l'inspecteur et les groupes de travail ;
- l'étude du projet d'arrêté sur les congés spéciaux ;
- l'étude des statuts SPF et ceux de l'association ;
- l'examen d'un projet de règlement sur le perfectionnement pédagogique des maîtres ;
- autres problèmes : l'examen à l'ESG, le cas Baechler, l'EP ;
- les affaires courantes de la section, la journée de ski à Charmey.

Outre les réunions sur le plan de la section, le président participe aux réunions des commissions scolaires sur leur demande, au comité de l'Association cantonale, au comité de la SPF, à l'assemblée des délégués de la SPR et de la SPF, au comité central SPR ainsi qu'à l'AD de la Fédération du personnel de l'Etat. D'autres collègues œuvrent au sein de commissions romandes : Eric Bonnet, Jacqueline Pugin, Lucienne Rouiller. L'énumération de ces activités illustre le travail accompli par les membres du

comité. Elle démontre à chacun la nécessité de s'informer par le truchement du « Faisceau » et de l'« Educateur » qui analysent les problèmes généraux de la corporation.

Des remerciements sont adressés à tous, en particulier au comité de la section, au comité du chœur mixte, à son directeur ainsi qu'à M. l'inspecteur qui témoigne son habituelle bienveillance à l'égard des enseignants. Vœux de sympathie aux collègues touchés par le deuil, de santé à ceux que la maladie a visités, félicitations à ceux qui ont vécu un heureux événement.

L'assemblée constate que, dans notre canton, les autorités sont conscientes que notre union représente une force avec laquelle, elles sont amenées à compter. Une seule consigne de notre part : resserrer les rangs et rester unis.

Au chapitre des élections, en dépit de nombreuses mutations au comité et commissions, ce tractandum ne connaît aucune difficulté, grâce aux bonnes volontés rencontrées spontanément.

Au sujet de la réadaptation des salaires, la section constate que la position agréée lors de l'assemblée de Farvagny s'est durcie par la suite, aucune revalorisation n'ayant été prévue pour 1972-1973. Sur quoi, les Singinois réagissent de façon énergique. Face à cette réaction mise en relief par la presse, le CC s'efforce de remettre en chantier la proposition tout en usant de fermeté et de diplomatie. Le comité de l'Association étudie différentes variantes de solution soumises à

la commission paritaire mandatée à cet effet. Les négociations piétinent. Les Singinois formulent des mesures de rétorsion et présentent une liste de 15 membres démissionnaires sur-le-champ si les autorités esquivent le dialogue. D'où réaction et décision de la DIP de laisser entrevoir une éventualité de revalorisation pour 1973. Un certain optimisme subsiste quant à l'espoir de combler au moins en partie l'écart de nos salaires par rapport à la moyenne suisse.

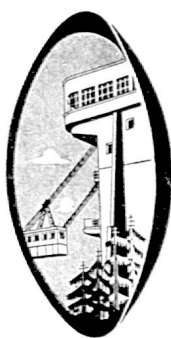
La discussion permet un débat très animé où les interventions s'opposent quant au choix d'une attitude collective efficace qui anime la température de l'assemblée, laquelle, digne et ferme, décide de poursuivre la lutte dans l'optique recherchée. L'examen approfondi de la question fait apparaître les positions suivantes :

Proposition première : suivre le comité central et, s'il n'est pas entendu, assemblée extraordinaire : 32 voix.

Contre-proposition : Suivre le CC en s'appuyant sur la solution forte et réunir une assemblée de toute manière : 23 voix.

Au chapitre des informations sur le plan romand, l'assemblée évoque entre autres, les points suivants : le renvoi du congrès SPR, le refus du rapport sur la deuxième langue. Après la série des divers, le président remercie derechef M. Overney, président cantonal, invitant les membres à continuer de vouer à la section la sollicitude indispensable.

Lucienne Rouiller.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram N° 8

Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

En Suisse romande, au cinéma

Etat de Siège

Costa-Gavras

On a kidnappé un représentant d'un pays étranger (ou un riche industriel, etc.) vous connaissez la trame : le processus est déclenché, c'est l'état de siège. Dans ce pays d'Amérique du Sud, où la dictature tient lieu de gouvernement, où la force de torture fait office de justice, les Tupamaros — les innommables — ont pris pour otage un ressortissant américain, apparemment bien tranquille et digne père de famille. Sous le couvert d'une quelconque « agence pour le développement international » — et il doit y en avoir quelques-unes de par le monde, de ces sociétés « philanthropiques » dont la seule banalité de la raison sociale devrait éveiller la méfiance — ce personnage aux allures sympathiques, Yves Montand, est chargé, officiellement du moins, d'organiser la circulation dans la capitale.

Au fur et à mesure de l'interrogatoire, le masque tombe, l'envoyé CIA a beau faire preuve de sang-froid et de flair, avec une patience de fourmi, les révoltés ont reconstitué le puzzle, le tableau est accablant. Le rat pris au piège comprend lentement qu'il n'y aura pas d'alternative, il a trop bien dressé ses pantins.

Costa-Gavras démonte le mécanisme avec méthode, posément, sans inutiles élaboussures de sang et c'est d'autant plus implacable. L'ingérence US est partout, elle a la mainmise sur la vie économique et politique, elle peut se permettre impunément toutes les exactions : de la banale brimade, en passant par le chantage, les pressions diverses, la mutilation et l'assassinat pur et simple, il y a place à de multiples variations ; les camps d'entraînement aux méthodes de persuasion sont fort bien organisés, on a même l'occasion de voir des démonstrations sur le vif : le combat antidémocratique est un produit d'exportation qui se place bien ; voilà de la belle ouvrage, du dollar judicieusement utilisé.

Comme dans « L'Aveu » ou dans « Z », Costa-Gavras ne se contente pas d'accuser, il n'use pas d'arguties verbeuses mais apporte des preuves ; elles sont accablantes. La liberté n'est-elle donc plus que soumission, l'indépendance devenue interdépendance et l'ordre apparent, écrasement général ? Que peut faire l'homme

de la rue, l'étudiant, la dactylo ou le journaliste, séparément tous plus démunis les uns que les autres, pour que la machine se grippe ? C'est la question que semble se poser Costa-Gavras dans ce troisième volet de son plaidoyer pour la liberté, pour la démocratie (la vraie).

Yves Montand, passé pour les besoins du film de l'autre côté de la barrière, s'adapte remarquablement à son rôle de défenseur des « valeurs » américaines, il sait se rendre antipathique et hypocrite, au point qu'on ne comprend pas toujours comment ses ravisseurs résistent à l'envie de lui faire subir un échantillonnage du traitement que lui — chef de la police secrète — n'aurait pas manqué de préconiser en pareille circonstance.

Un film important, basé malheureusement sur des faits réels et concrets, qu'il faut voir pour comprendre mieux la situation latino-américaine. Comprendre que la lutte du pot de fer contre le pot de terre n'a jamais laissé beaucoup d'espoir quant à l'issue du combat. Mais être convaincu aussi que tant que les oiseaux en cage continueront à croire à la liberté contre toute logique, tout ne sera pas perdu.

Moi y'en a vouloir des Sous

Jean Yanne

Benoît Lepage a le génie du fric : tout ce qu'il touche rapporte des montagnes

d'or ; malgré tous ses efforts, pas moyen de perdre de l'argent, de le distribuer ; c'est la marée tintinabulante, il en arrive de toutes parts. Pourtant le surdoué du business a de bonnes intentions : il voudrait détruire le capitalisme de l'intérieur pour, ensuite, le mettre à la disposition de la classe ouvrière. Mais celle-ci a l'esprit lourdaut, c'est bien connu, ce qu'elle veut c'est « des sous » et du moment qu'elle tient un si gentil patron, elle se le gardera, moyennant séquestration s'il le faut !

La charge, la surcharge, vise tout : un coup à gauche, un coup au centre, un coup à droite ; chacun en prend pour son grade, mais les poncifs sont trop connus : l'Eglise qui se modernise pour être « in », la messe pop, les manifestations de rue tant répétées qu'elles n'ont plus d'effet véritable, le vieux cliché des suffragettes, même en jeans, qui criaillent comme des oies, le syndicalisme obtus et dépassé.

Il se fout de tout le monde, M. Yanne, sauf de lui ! Tout le monde il est crétin, tout le monde il est gentille... (à vous de mettre les trois lettres qui manquent) sauf lui. Mais récupéré tout de même, si l'on en juge par le déploiement de force et de décors dont le film fait étalage et qui n'ont pas dû aller sans concessions. Affreux réac Jean Yanne ? Que non pas, son film est drôle, sarcastique, il voudrait faire rire chacun de ses propres défauts en croyant que ce sont ceux des autres. N'est-ce pas viser un peu haut pour ce genre de films, au demeurant parfait pour un après-midi de pluie pendant les vacances !

La Crécelle.

Mt-Pèlerin

900 m.

à 10 min.

par le funiculaire

Les Pléiades

1400 m.

Vevey

380 m.

à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 12

Société suisse des maîtres de dessin

les 24 et 25 mars 1973, à Neuchâtel

Le samedi 24 mars 1973, à 14 heures, le vernissage de l'exposition « Le Ciel », organisée par la section neuchâteloise, réunit une centaine de personnes.

La manifestation a lieu dans des salles de la pyramide 1 du Centre scolaire du Mail.

Le président neuchâtelois, M. Marcel Rutti, salue la présence de M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique ; remercie le Département de l'instruction publique et la Société pédagogique neuchâteloise de l'aide financière que ces deux organisations ont apporté à la section et présente l'exposition au public. M. Rutti signale que côte à côte sont montrés des dessins provenant de jardins d'enfants, des écoles primaires, secondaires inférieures, des gymnases et de l'école normale, c'est dire que tous les niveaux d'enseignement sont représentés.

Si dans les premiers dessins éclate la joie de créer et la merveilleuse liberté d'expression, dans les suivants la recherche se fait plus réaliste ou va même jusqu'à l'abstraction.

M. le conseiller d'Etat Fr. Jeanneret prend brièvement la parole pour confirmer que c'est avec plaisir que le DIP apporte son aide à la manifestation, félicite au nom du Département, les promoteurs de cette exposition et souhaite à la SSMD encore d'autres belles réalisations.

En terminant, M. Jeanneret nous confie que, si le chef du DIP admire les œuvres présentées, c'est comme père qu'il est le plus sensible aux dessins d'enfants.

Après un bref historique des précédentes expositions, M. Rutti remet à la Société suisse l'Exposition 1973. M. M. Mousson, président central, en prend possession et remercie la section neuchâteloise du travail fourni.

Présentation de films

Dans le studio de cinéma sont présentés les deux films accompagnant cette exposition. Le premier provient du jardin d'enfants de Couvet (Neuchâtel). Il nous fait participer à la création d'une œuvre collective. Le second film est présenté par une classe secondaire inférieure de Neuchâtel. Des ciels d'hiver, vus par la camé-

ra, et leur interprétation par les élèves, nous font également comprendre le processus de création chez l'enfant.

Conférence Arno Stern

« Nouvelle compréhension de l'art enfantin. »

Educateur artistique et écrivain de renommée mondiale, A. Stern a le mérite de remettre tout en question : les enseignants et spécialement les enseignants artistiques, les psychologues, l'école (l'école pollue l'enfant) et la société. Il conteste aux adultes, ou à certains adultes, le droit de pénétrer dans le monde de la création artistique enfantine, ceux-ci n'en connaissant ni la langue, ni les mœurs, ne comprenant guère la gravité de l'acte de peindre, ne concevant pas de différence entre la réalité enfantine et la réalité d'adulte, etc. En cela, comment lui donner tort !

A l'aide de diapositives, A. Stern démontre quelques mécanismes grammaticaux du dessin enfantin.

Laissons nos trop nombreux collègues, véritables commis voyageurs de l'art, qui enseignent le dessin dans des salles non spécialisées, méditer sur cette petite phrase...

L'expression artistique ne peut avoir lieu n'importe où. L'atelier s'impose absolument.

A la fin de cette conférence, une très longue et très intéressante discussion s'engage entre l'auditoire et le conférencier.

Du spirituel au matériel

Pour clore cette première journée les autorités de la ville de Neuchâtel représentées par leur président, M. P.-E. Martenet reçoivent les participants à l'Hôtel de Ville. C'est verre en main que M. P.-E. Martenet souhaite la bienvenue aux maîtres de dessin.

Le soir tout le monde se retrouve au Château de Boudry pour le souper traditionnel.

En cours de soirée, quelques chants d'élèves et deux virtuoses de la flûte de Pan nous divertissent très agréablement.

Notre collègue Marcel North nous fait, avec infiniment d'esprit, l'historique parlé et dessiné de la SSMD, de la Préhistoire aux temps modernes. Les éclats de rire qui ponctuent son exposé lui prouvent qu'il est, comme d'habitude, très apprécié.

Assemblée de la SSMD

Le dimanche à 8 h. 30, donc presque aux aurores, le comité élargi tient séance. Différentes discussions d'ordre interne, des échanges de vue et la mise au point définitive des nouveaux statuts sont au menu de cette réunion.

A 10 heures, sous la présidence de M. Mousson, d'Yverdon, s'ouvre l'assemblée générale. Comme d'habitude, chaque participant s'exprime dans sa langue. Les nouveaux statuts sont adoptés après modification concernant l'entrée des membres dans la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES).

Par acclamation, M. Morrier (VD) est nommé caissier central de la SSMD.

Dans l'idée de la formation continue, des contacts seront pris avec Lucerne pour l'organisation des cours de perfectionnement : thème « les moyens audiovisuels et le maître de dessin ».

Des collègues suisses alémaniques proposent des séminaires de pédagogie ; les Suisses romands : des cours techniques de lithographie. Le président tranche : une année l'un, une année l'autre.

Une longue discussion s'engage au sujet du rapport : « Ecole de demain ». La place réservée, dans les futurs programmes, à l'éducation artistique semble bien mince et inquiète plusieurs collègues. Il serait bon que les maîtres romands étudient attentivement ce rapport.

Midi sonne quand le président Mousson lève la séance et invite les participants à se rendre dans le hall du collège.

M. André Mayor, directeur des écoles secondaires de Neuchâtel nous convie à boire le vin de l'au revoir et dit quelques mots aimables pour les maîtres de dessin. M. M. Mousson le remercie au nom de la SSMD, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition les magnifiques locaux du Centre scolaire du Mail.

En conclusion, nous pouvons dire que ces deux journées ont été bien remplies et que l'atmosphère agréable qui y régna a resserré encore nos liens d'amitié.

Nous nous quittons convaincus de l'utilité de plus en plus grande du maître de dessin, dernier défenseur (ou presque) de l'art, de la sensibilité, de la « créativité » dans l'enseignement, face au monde envahissant de la technique.

Eric Huguenin.

Concours UNESCO

Du 15 août 1973 au 15 mai 1974 aura lieu, à Tokyo, la 7e Exposition internationale d'œuvres d'art d'enfants, organisée par « Unesco Art Education League in Japan ».

Conditions de participation

Cette exposition qui est ouverte aux enfants de **3 à 16 ans** sera consacrée à différentes activités artistiques : **peinture, dessin, poterie, broderie**, etc. Dimension des dessins ou peintures : au maximum 38 cm. X 55 cm.

Prière d'indiquer au verso de chaque travail (en caractères d'imprimerie et en anglais) :

Prénom (Christian name) : _____

Nom (Name) : _____

Age (Age) : _____

Sexe (Sex) : _____

Nom de l'instituteur (Name of the teacher) : _____

Nom et adresse de l'école (Name and address of the school) : _____

Titre du travail (Title of work) : _____

Les maîtres voudront bien faire un choix des travaux à nous expédier.

Les travaux sont à adresser **jusqu'au 30 mai 1973** au plus tard à la Commission nationale suisse pour l'Unesco, Département politique fédéral, 3003 **Berne**.

Les travaux qui seront envoyés au Japon ne pourront être retournés.

Education permanente

ÉTUDES EXTERNES DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

Le Ministère de l'Instruction publique des Etats-Unis a accordé au « Central New York Consortium » une aide financière de départ afin que celui-ci puisse commencer son « service d'études externes ». Ce service a pour but de donner à des personnes de tout âge la possibilité de fournir des preuves des qualifications universitaires qu'elles ont acquises dans la pratique ou grâce à des études extra-scolaires et d'obtenir ainsi des diplômes ou des degrés universitaires. Ainsi s'ouvrent de nouvelles voies éducatives.

La proposition en vue de cette innovation était le résultat d'un projet de recherche de l'« Institut de Stratégie » de la « Syracuse University Research Corporation » (SURC) financé par la Fondation Ford. La tâche donnée consistait à esquisser un vaste système de possibilités de formation extra-muros — c'est-à-dire en dehors de celles de l'université

— de niveau universitaire, pour la région du centre de l'Etat de New York (située autour de Syracuse), et cela en collaboration avec toutes les écoles supérieures publiques et privées de la région. Le but principal était au départ de faire en sorte qu'il soit possible de passer des examens finals externes d'économie d'entreprise (business administration). Après des visites dans quatre pays et des entretiens entre autres avec plus de 400 hommes d'affaires et hommes politiques, un « Consortium de planification externe », comptant 15 personnes, a été constitué en octobre 1971 ; c'est ce consortium qui a demandé que ce projet soit exécuté. Grâce à la Fondation Ford ce projet de recherche a pu être étendu au niveau des écoles moyennes ; on est en train de créer également de nouvelles possibilités pour l'obtention du diplôme d'études moyennes (high school diploma).

Le Département de l'Instruction publique de l'Etat de New York développe actuellement le matériel de tests nécessaire à l'évaluation des capacités dont les candidats pour un degré universitaire « Regents » devront faire preuve.

FSEA 3/72.

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

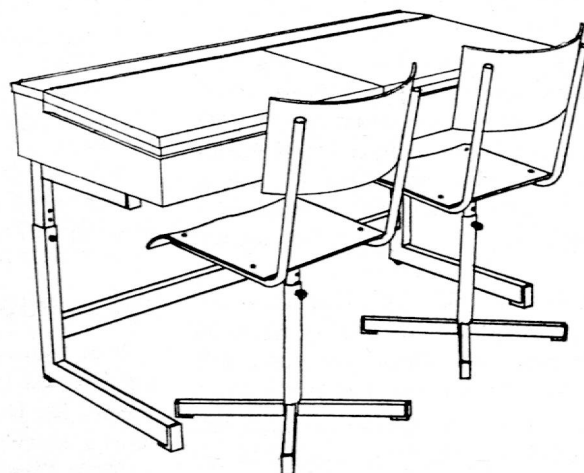
CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Louez votre maison à des professeurs hollandais/
anglais. Possibilité d'échange ou location. **E. B. Hinloopen**, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum,
Pays-Bas.



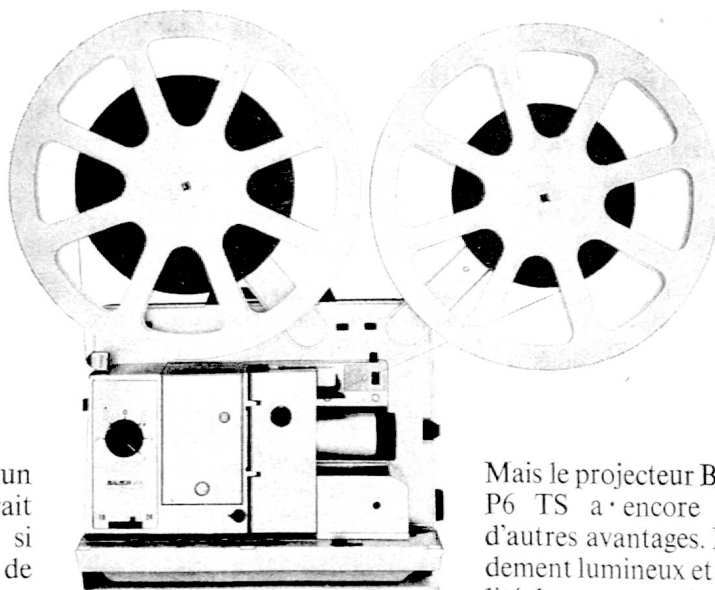
Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle
et pour la protection civile.

« Depuis 45 ans nous fabriquons du mobilier
combiné acier et bois, pratique et moderne ».

ZESAC_{SA}

Case postale 25 — **BIENNE** — Tél. (032) 2 25 94

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.



A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail important ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.



Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels

même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffes à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abîmées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des diapositives et le ferait en professionnel.

**PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6 -**

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de truage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2^e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleau pour câble.

Coupon: à envoyer à Robert Bosch S.A.,
Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich

Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt
sur l'image nous intéresse.

- ☐ Veuillez nous faire une démonstration.
☐ Veuillez nous envoyer votre documentation
détaillée.

Nom: _____

Ecole/maison: _____

Adresse: _____

BAUER

Groupe BOSCH

L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION CIVILE

cherche pour entrée immédiate ou à convenir

instructeurs pour la formation des cadres supérieurs de la protection civile (questions de conduite et d'état-major)

- Tâches principales :
- activité dans des cours destinés aux cadres supérieurs et dans des cours combinés d'état-major
 - élaboration de programmes d'enseignement, de programmes de cours, de documents et moyens d'enseignement pour l'instruction supérieure en matière de protection civile
 - collaboration à titre de représentant spécialisé de l'Office fédéral dans des exercices et cours militaires destinés à former les participants en vue de l'aide à prêter aux autorités et à la protection civile.
- Nous demandons :
- plusieurs années d'activité professionnelle à un poste dirigeant ou indépendant
 - études universitaires, diplôme d'une école supérieure (école normale, ETS, etc.) ou toute autre formation supérieure attestée par un diplôme
 - langue maternelle : l'allemand, le français ou l'italien ; très bonne connaissance d'une deuxième langue officielle
 - si possible, formation de commandant d'unité ou d'officier d'état-major de l'armée ou formation civile équivalente.
- Nous offrons :
- la réelle possibilité de mettre l'activité professionnelle au service d'une idée (protection de la vie humaine en cas de catastrophe et de guerre)
 - après une introduction détaillée dans le domaine de la protection civile : activité créatrice et variée dans un petit groupe
 - nomination dans les limites des classes de traitement 9, 7 et 5, avec possibilité d'avancement. Détermination de la classe selon la formation et l'activité antérieure.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une photo de passeport, ainsi que des copies des certificats d'études et des autres certificats doivent être envoyées à :

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION CIVILE

Service du personnel

Case postale, 3003 Berne

Discrétion absolue garantie.



L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

met au concours le poste de

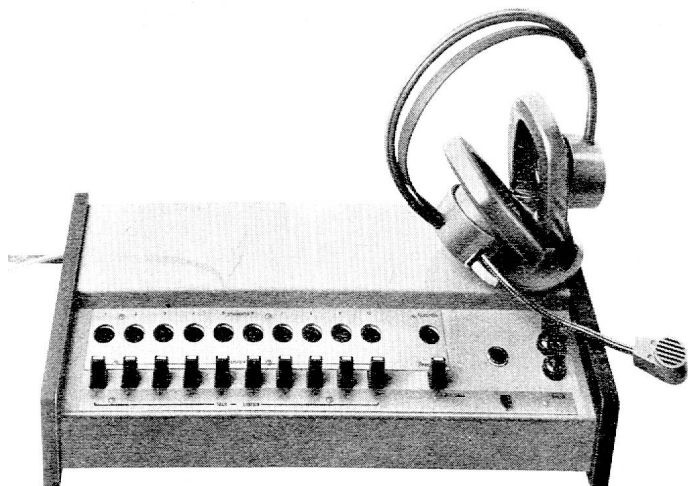
professeur de pédagogie et didactique

Le titulaire de ce poste nouveau aura notamment pour mission :

- d'enseigner la pédagogie et la didactique et de conduire des recherches appliquées dans ces disciplines (particulièrement en matière d'enseignement assisté par ordinateur) ;
- de créer et animer des groupes d'études pédagogiques au sein de l'Ecole et de représenter celle-ci dans les milieux préoccupés de pédagogie générale et universitaire.

Les personnes intéressées à faire acte de candidature voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la :

Direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 33 av. de Cour, 1007 Lausanne.



Ce laboratoire de langues est fait pour les écoles qui n'ont pas les moyens de s'offrir un laboratoire de langues

Naturellement, ce n'est pas un super-laboratoire avec tous les raffinements techniques. C'est d'ailleurs pourquoi nous l'appelons modestement « mini-LABOR ». Et cependant, il permet à l'enseignant tous les exercices de langues selon le système audio-actif ; pour moins de 3000 francs.

Grâce à son équipement « écoute/parole », il permet à **tous** les élèves de parler simultanément. Dans son écouteur, l'enseignant peut écouter chacun d'eux, et se consacrer à son choix aux élèves les plus faibles.

Le mini-LABOR est mobile. Il n'exige donc pas de salle particulière. On peut l'installer dans n'importe quelle classe, et l'enlever une fois la leçon terminée.

Demandez notre documentation détaillée.

Philips S.A.
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Tél. (022) 64 21 21



PHILIPS

Zoo Siky Ranch

2746 Crémines, Jura

Ligne chemin de fer Moutier-Soleure (avec arrêt).

Grand parc d'acclimatation et jardin zoologique, où vivent en liberté une vingtaine d'espèces d'animaux et d'oiseaux (singes, ours, lions, loups, jeune éléphant, cygnes, canards, flamants, faisans, etc.).

Entrée Fr. 1.— pour enfants, adultes Fr. 2.—. Vaste restaurant avec terrasse. Restauration à toute heure.

Prix réduits pour écoles. Demander prospectus.
Tél. (032) 93 90 52.

ÉDITIONS DE VECCHI : vient de paraître

M. PUZO « **Ligne, santé, énergie avec un quart d'heure de gymnastique par jour** » - broché - 142 pages - Fr. 13.60.

G. VIGNOLA « **Tests pour évaluer et développer la mémoire des enfants** » - broché - 173 pages - Fr. 21.25.

A. SAPONARO « **Libérez-vous de vos troubles nerveux** » - broché - 190 pages - Fr. 16.60.

« **Le grand cours pratique de dessin** » - une initiation simple et attractive à l'art du dessin - 545 illustrations noir et couleurs - format 24 × 31 cm. relié - prix de lancement Fr. 83.30.

En vente en librairie - catalogues sur demande.

Agent général pour la Suisse : J. MUHLETHALER - Simplon, 5 - 1211 GENÈVE 6.

La Cité des enfants, institution médico-éducative accueillant 140 enfants débiles mentaux, cherche à engager un

moniteur d'éducation physique

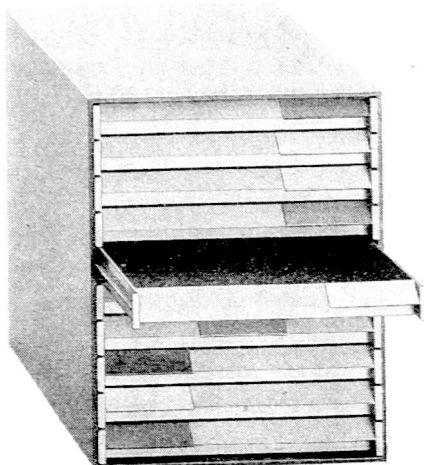
intéressé à un travail auprès de handicapés mentaux moyens et profonds âgés de 3 à 20 ans, capable de collaborer activement avec une équipe comprenant, notamment, des éducateurs, éducateurs-enseignants, ergothérapeutes, physiothérapeutes, éducatrices en psychomotricité, etc.

A disposition : une salle de gymnastique de dimension officielle, une piscine de 7 × 12 m.

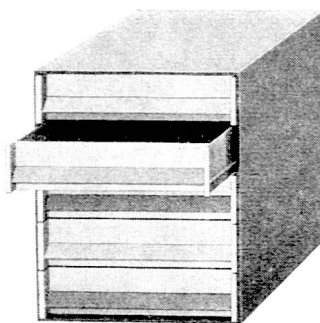
Statut : 45 heures par semaine de 5 jours, 6 semaines de vacances (jours fériés inclus).

Les offres détaillées, avec curriculum vitae et copies de diplôme et certificats sont à adresser à la Direction de la Cité des enfants, 1806 Saint-Légier.

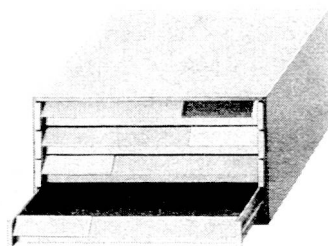
LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL



12110



12105



12004

N° 12110 32 × 26 × 34 cm

N° 12105 32 × 26 × 34 cm

N° 12004 13,4 × 26 × 34 cm

étiquettes perforées et celluloïds pour poignée assort.: Fr. —.70

Prix normal Prix action

Fr. 84.— Fr. 75.—

Fr. 63.50 Fr. 57.—

Fr. 41.— Fr. 37.—

Toujours plus d'institutrices et d'instituteurs apprécient les grands avantages du système tiroirs Opta.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN, tél. 061 89 68 85

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.



Elna une machine à coudre
agréable à enseigner
parce que facile à utiliser.

Elna offre des avantages
particuliers au
corps enseignant
et aux écoles.

elna

Bon

pour
une documentation complète
sur les machines à coudre Elna,
pour le nouveau prospectus école
et sur notre matériel scolaire gratuit.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

N.P./Lieu: _____

A envoyer à: **Elna S.A., 1211 Genève 13**

E 73/165